

Directive

**relative au Règlement concernant l'examen professionnel
d'écobiologiste de la construction du 9 avril 2019
avec changement du 21 décembre 2021**

Table des matières

1.	<u>Introduction</u>	3
1.1.	<u>Principes de base</u>	3
2.	<u>Concept de préparation à l'examen final</u>	3
2.1	<u>Principes de base</u>	3
2.2	<u>Formation par modules</u>	3
3.	<u>Informations administratives</u>	7
3.1	<u>Publication de l'examen final</u>	7
3.2	<u>Inscription</u>	7
3.3	<u>Preuve de l'expérience professionnelle</u>	8
3.4	<u>Frais d'examen</u>	8
3.5	<u>Informations / Secrétariat</u>	8
4.	<u>Examen final</u>	9
4.1	<u>Contenu et épreuves</u>	9
4.2	<u>Épreuve 1</u>	9
4.3	<u>Épreuve 2</u>	12
5	<u>Recours</u>	12
6	<u>Annexes</u>	13
6.1	<u>Prestataires de cours préparatoires et examens modulaires</u>	13
6.2	<u>Profil de la profession</u>	14
6.3	<u>Vue d'ensemble des compétences opérationnelles</u>	16
6.4	<u>Niveau d'exigence, avec critères de performance</u>	17
6.5	<u>Descriptifs des modules</u>	27
6.6	<u>Liste des compétences opérationnelles par épreuve</u>	37
6.7	<u>Directive pour le travail de projet</u>	44

1 INTRODUCTION

1.1 Principes de base

La directive a été élaborée et édictée par la commission chargée de l'assurance qualité (commission AQ) sur la base de l'article 2.21 let. a du règlement concernant « l'examen professionnel d'écobiologiste de la construction » du 9 avril 2019.

La directive donne des informations complètes aux candidates et candidats à l'examen en commentant le règlement d'examen là où cela est nécessaire.

2 CONCEPT DE PREPARATION A L'EXAMEN FINAL

2.1 Principes de base

Le règlement concernant « l'examen professionnel d'écobiologiste de la construction » sert de base à la présente directive.

2.2 Formation par modules

2.2.1 Généralités

La formation suivie par les écobiologistes de la construction confère le niveau d'un examen professionnel. Le prérequis nécessaire pour cette formation est une expérience professionnelle dans la branche de la construction. L'examen final pour les écobiologistes de la construction est proposé sous forme de modules.

Les futurs écobiologistes de la construction s'approprient les compétences opérationnelles nécessaires conformément aux modules. Les compétences sont des descriptions courtes et prégnantes des tâches et des fonctions que les futurs écobiologistes de la construction peuvent exercer après avoir passé le module. Par compétence, on entend un comportement idoine dans une situation d'application. Ainsi, l'optique théorique traditionnelle est abandonnée ; ce sont les tâches typiques de la pratique qui sont centrales.

2.2.2 Documents de base

Les compétences sont définies dans des modules à partir du profil de qualification (profil professionnel, aperçu des compétences opérationnelles professionnelles, niveau d'exigence) de l'écobiologiste de la construction. L'ensemble des compétences pratiques équivaut au niveau de compétences global attendu dans l'exercice de la profession. Le profil de qualification et les modules constituent le fondement de la formation et de l'examen. Cela permet de garantir la cohérence sur le fond de la préparation à l'examen fédéral final.

2.2.3 Fonctions, compétences opérationnelles et objectifs de formation

Les compétences des différents modules découlent des principales fonctions de la profession.

Les écobiologistes de la construction

- procèdent à une **clarification complète du mandat** en analysant les interactions entre l'ouvrage et la vie existant à l'intérieur ou autour de celui-ci au regard de la santé et de la durabilité, soit en effectuant elles-mêmes / eux-mêmes des analyses (p.ex. sur l'historique des ouvrages, le terrain et son environnement, les constructions et parcelles existantes, le sous-sol, etc.), soit en accompagnant les clientes et clients dans l'attribution du mandat pour la réalisation d'analyses techniques approfondies ;
- **conseillent** leurs clientes et clients en matière de construction saine et durable dans leur domaine professionnel / de travail spécifique (planification ou exécution) et défendent les principes de construction écobiologique dans toutes les discussions avec les personnes impliquées ou concernées par l'ouvrage ;
- **planifient** les mesures écobiologiques et développent pour leurs clientes et clients des solutions faisables et conformes aux normes en vigueur en conciliant le mieux possible la durabilité de la construction avec une base de vie saine dans l'ouvrage et aux alentours. Elles / ils démontrent concrètement les avantages à moyen et long termes de l'application des principes de construction écobiologique dans le domaine pratique professionnel spécifique en tenant compte des ressources matérielles et énergétiques, des investissements, de l'entretien, de l'exploitation et de la déconstruction (analyse du cycle de vie) ;
- **élaborent des concepts des matériaux** sur la base des principes de construction écobiologique et les développent en permanence ;
- **accompagnent l'exécution** des mesures écobiologiques lors des projets de construction et imposent le respect des principes de construction écobiologique.


Dans les modules, les compétences opérationnelles découlent de ces fonctions. Finalement, les modules décrivent aussi comment acquérir ces compétences par des objectifs de formation cognitifs et non cognitifs.

2.2.4 Organisation des modules

La formation d'écobiologiste de la construction s'articule en cinq modules et un examen final. Les descriptifs des modules se trouvent en annexe à la présente directive. Chaque module se termine par un examen modulaire. La commission AQ vérifie le bon déroulement des examens modulaires sur le plan organisationnel et au niveau du contenu.

Celui qui réussit les cinq examens modulaires est admis à l'examen professionnel d'écobiologiste de la construction. Les certificats de modules doivent être valables à la date de l'examen final. Ils doivent être transmis avec les autres documents nécessaires à l'inscription à l'examen professionnel. Les indications rel. au lieu de dépôt des certificats de modules sont annexées la directive.

A la demande des prestataires de cours préparatoires, la commission AQ reconnaît les certificats de modules équivalents qu'ils proposent. Les certificats de modules ont tous une durée de validité de 5 ans. A la demande de participantes / participants, la commission AQ peut prolonger la validité à une durée maximale de 8 ans. A cet égard, la commission peut exiger la participation à certains cours révisés ou la réussite de certaines épreuves des examens modulaires.

Formation d'écobiologiste de la construction BF	
Examen final	Épreuve 2 : Examen écrit
	Épreuve 1.3 : Discussion technique sur le travail de projet
	Épreuve 1.2 : Présentation du travail de projet
	Épreuve 1.1 : Evaluation du travail de projet
Justification de l'admission à l'examen	
	<p>Les 5 certificats de module ou confirmations d'équivalence suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarifier les mandats Examen modulaire : examen écrit de 2 heures, examen pratique d'environ 8 heures (réalisée au préalable) • Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel Examen modulaire : examen écrit de 2 heures, examen pratique (pendant le temps de présence) et écrit (réalisée par la suite) • Planifier un projet de construction dans son domaine professionnel Examen modulaire : examen pratique d'environ 8 heures (réalisé au préalable) • Elaborer le concept des matériaux Examen modulaire : examen pratique d'environ 12 heures (réalisé au préalable), examen pratique d'environ 8 heures (réalisé au préalable) • Accompagner l'exécution de projets de construction Examen modulaire : examen pratique d'environ 8 heures (réalisé au préalable)
	<p>Certificat de capacité ou attestation d'équivalence / Preuve d'une expérience dans le domaine professionnel concerné</p>

2.2.5 Reconnaissance des prestations d'apprentissage équivalentes

La commission AQ peut reconnaître des prestations d'apprentissage équivalentes. Quiconque peut prouver qu'elle / il a acquis les compétences et atteint les objectifs d'apprentissage décrits dans les modules peut le documenter de façon complète à l'attention de la commission AQ. Pour que cette dernière, en tant qu'organe compétent, puisse se prononcer sur la reconnaissance, une demande écrite et motivée doit lui parvenir à temps. Les attestations d'équivalence doivent être présentées au plus tard lors de l'inscription à l'examen. La demande doit contenir les indications suivantes :

- description des modules, des compétences et/ou des objectifs d'apprentissage à accorder ;
- nature de l'acquisition alternative ou équivalente de compétences ou d'objectifs d'apprentissage (école, apprentissage, etc.) ;
- év. organisateur, attestation scolaire / de cours, diplômes, certificats, etc. ;
- év. plan d'étude ou tableau détaillé des matières enseignées ;
- dates, durée d'acquisition des compétences ou des objectifs d'apprentissage ;
- év. références / prestations de transfert.

La procédure de reconnaissance est payante.

2.2.6 Procédure d'attestation d'équivalence relative à l'admission à l'examen professionnel fédéral

Quiconque peut prouver qu'elle / il a suivi et réussi une formation équivalente au certificat de capacité fédéral peut déposer à l'attention de la commission AQ une demande d'attestation d'équivalence relative à l'admission à l'examen professionnel fédéral. Pour que cette dernière, en tant qu'organe compétent, puisse se prononcer sur la reconnaissance, une demande écrite et motivée doit lui parvenir à temps. Les attestations d'équivalence doivent être présentées au plus tard lors de l'inscription à l'examen. La demande doit contenir les indications suivantes :

- copie du certificat, du diplôme, etc. ;
- indications relatives à l'organisme de formation / au responsable de l'examen ;
- dates et durée de la formation ;
- év. présentation détaillée du contenu et de la structure de la formation.

3 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

3.1 Publication de l'examen final

L'annonce est faite conformément au point 3 du règlement d'examen sur le site Internet de l'association responsable ACDE sous www.vnbb.org.

3.2 Inscription

L'inscription doit intervenir dans le délai indiqué au ch. 3.11 du règlement d'examen au moyen du formulaire officiel et adressée au secrétariat de la commission AQ. Le délai d'inscription est précisé lors de la publication. Les documents suivants doivent être joints à l'inscription :

1. curriculum vitae complet de la formation professionnelle et/ou de l'activité professionnelle déjà acquise(s) et copies du diplôme (p. ex. CFC) requis pour l'admission ou d'un diplôme considéré comme équivalent par la commission AQ ;
2. copies des certificats et/ou des certificats intermédiaires de travail prouvant l'expérience professionnelle requise pour l'admission ;
3. copies des certificats de modules requis ou des attestations d'équivalence des modules 1 à 5 ;
4. copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo (carte d'identité ou passeport) ;
5. mention de la langue d'examen ;
6. mention du numéro d'assurance sociale (n° AVS).

3.3 Preuve de l'expérience professionnelle

Conformément au ch. 3.31 du règlement d'examen, toutes les candidates et tous les candidats doivent justifier d'une pratique professionnelle de deux ou quatre ans à temps plein dans le domaine de la construction. Si cette expérience professionnelle est acquise dans le cadre d'une autre activité professionnelle ou d'une activité à temps partiel, la durée de l'expérience dont il faut justifier est prolongée en conséquence.

Les travailleurs non indépendants remettent des copies des attestations de travail, des certificats de travail ou des certificats intermédiaires pour justifier de la pratique professionnelle. Les informations suivantes doivent y figurer : date d'entrée, poste au sein de l'entreprise, taux d'activité, éventuelle date de sortie.

Les travailleurs indépendants joignent, pour la période correspondante, un extrait du registre du commerce ou une confirmation de l'administration communale (p. ex. AVS) relative à leur activité en tant qu'indépendant. Une liste de références contenant les missions réalisées dans le domaine de la construction doit en outre être jointe à l'inscription.

Le délai pour l'attestation de pratique se termine avec la remise du travail de projet.¹

3.4 Frais d'examen

La taxe d'examen est prévue par le ch. 3.4 du règlement d'examen. La taxe d'examen est envoyée avec la décision d'admission et doit être payée dans un délai de 30 jours. La taxe d'examen pour les candidats répétant un examen dépend du nombre d'épreuves concernées.

3.5 Information / Secrétariat

Toutes les informations ainsi que les documents d'inscription à l'examen final sont disponibles à l'adresse suivante.

Verein Nachhaltiges und Baubiologisches Bauen VNBB
Hotelgasse 1
Postfach
3001 Berne
031 328 40 60
info@vnbb.org
www.vnbb.org

¹ Selon la décision de la CAQ du 30.10.2020

4 EXAMEN FINAL

4.1 Contenu et épreuves

L'examen final est composé de deux épreuves conformément au ch. 5.11 du règlement d'examen.

	Contenus de l'examen final	Forme d'examen	Durée	Pondération
1	1.1 Travail de projet	travail écrit	rédigé au préalable	2
	1.2 Présentation du travail de projet	oral	20 min	1
	1.3 Discussion technique sur le travail de projet	oral	30 min	1
2	2.0 Examen écrit	travail écrit	4h	2
	Total		4h 50	

4.2 Épreuve 1

Cette épreuve comporte trois parties interdépendantes, pondérées de manière inégale : travail de projet, présentation du travail de projet et discussion technique sur le travail de projet.

4.2.1 Travail de projet

Pour l'examen professionnel d'écobiologiste de la construction, les candidates et candidats effectuent un travail de projet sur un sujet ayant de l'importance pour leur pratique professionnelle ou sur une problématique concrète de leur profession.

Les candidates et candidats démontrent par leur travail de projet qu'elles / ils sont capables de présenter de traiter et de présenter de manière autonome une problématique et, si elle le nécessite, de déduire différentes solutions et de les justifier de manière crédible ainsi que d'analyser leur propre démarche. Le but du travail de projet est de parvenir par soi-même à un résultat, éventuellement sous la forme d'un produit, qui constitue une avancée pour le domaine en étudiant de manière approfondie le thème ou la problématique choisie. Dans ce cadre et suivant le choix du thème, diverses compétences opérationnelles issues de tous les domaines de compétences sont évaluées. La liste des compétences opérationnelles pouvant être évaluées lors de cette épreuve figure en annexe (voir annexe 6.6).

L'organisation du travail de projet est définie dans un document distinct (voir annexe 6.7 Directive pour le travail de projet). L'évaluation porte sur les points suivants :

- structure et articulation du travail
- problématique et formulation de l'objectif
- argumentation et conclusions
- contenus techniques, pertinence au regard de la pratique
- raisonnement propre et créatif
- conception
- Exigences formelles telles que les listes et les références aux sources, le volume, etc. (voir le guide du travail de projet, point 4)

4.2.1.1 Travail de groupe

L'épreuve 1 Travail de projet peut également être réalisée en la forme d'un travail de groupe, par deux. Les deux candidates / candidats doivent être issus de professions différentes.

Chaque partie du travail de projet (1.1) doit être clairement attribuée à l'une / l'un des deux auteurs. L'avant-propos, l'introduction, la problématique et la formulation de l'objectif, ainsi que la conclusion peuvent être rédigés en commun. Chaque partie est évaluée de manière distincte. Les parties rédigées en commun obtiennent la même évaluation. Le volume d'un travail de projet réalisé par groupe de deux est deux fois plus important que celui d'un travail individuel, sachant que le nombre de pages des parties individuelles compte pour 100% et les pages rédigées en commun pour 50 %.

Lorsque le travail est effectué par groupe, les différents points sont évalués de la manière suivante :

- structure et articulation du travail : sont évalués distinctement sur la base des parties rédigées individuellement. Les parties rédigées en commun sont intégrées dans l'évaluation ;
- problématique et formulation de l'objectif : la problématique et la formulation de l'objectif rédigées en commun sont évaluées de manière commune ;
- argumentation et conclusion : l'argumentation et la conclusion rédigées en commun obtiennent la même évaluation ;
- contenus techniques, pertinence au regard de la pratique : sont évalués distinctement sur la base de chaque partie ;
- raisonnement propre et créatif : sont évalués distinctement sur la base de chaque partie ;
- index, citation des sources, présentation : les parties rédigées en commun obtiennent la même évaluation.

4.2.2 Présentation

La présentation du travail de projet dure 20 minutes. Les candidates et candidats exposent les principales conclusions du travail de projet en utilisant des moyens auxiliaires appropriés.

Elles / ils démontrent par la présentation de leur travail de projet qu'elles / ils sont capables de justifier de manière crédible les problématiques et différentes solutions élaborées de manière autonome, d'analyser leur propre démarche et de défendre efficacement leurs conclusions. La liste des compétences opérationnelles pouvant être évaluées lors de cette épreuve figure en annexe (voir annexe 6.6).

L'évaluation porte sur les points suivants :

- structure de la présentation orale
- clarté du contenu
- qualité de l'utilisation des médias
- exhaustivité (choix du contenu) et originalité de la présentation
- gestion du temps

La présentation du travail de projet n'est pas publique, les personnes invitées étant toutefois bienvenues en tant que public. Les candidates et candidats qui n'acceptent pas la présence de personnes invitées ont la possibilité de présenter leur travail devant les expertes / experts uniquement.

4.2.2.1 Travail de groupe

La présentation d'un travail de groupe dure 40 minutes, chaque candidate / candidat ayant 20 minutes de temps de parole. Le suivi du temps et l'évaluation sont effectuées par deux expertes / experts.

4.2.3 Discussion technique sur le travail de projet

A l'issue de la présentation, les candidates et candidats répondent pendant 30 minutes à des questions sur des aspects choisis du travail de projet et de la présentation. La discussion est animée par deux expertes / experts, devant lesquels le travail a été présenté. L'entretien se déroule à huis clos.

Lors de l'interrogation portant sur le travail de projet, les candidates et candidats démontrent qu'elles / ils sont capables de mener une discussion technique, d'analyser leur propre démarche et de défendre efficacement leurs conclusions. La liste des compétences opérationnelles pouvant être évaluées lors de cette épreuve figure en annexe (voir annexe 6.6).

L'évaluation porte sur les points suivants :

- clarté et exactitude des réponses
- assurance dans la maîtrise du sujet et dans la présentation

4.2.3.1 Travail de groupe

La discussion technique sur le travail de projet est effectuée individuellement et évaluée distinctement. Elle dure 30 minutes pour chaque candidate / candidat. Les candidates et candidats à l'examen sont interrogés sur les parties du travail de projet et de la présentation qu'ils ont élaborées. Les questions peuvent également porter sur les parties élaborées en commun, notamment sur les conclusions.

4.3 Épreuve 2

L'épreuve 2 se déroule sous la forme d'un examen écrit à livre ouvert et dure quatre heures. Les candidates et candidats expliquent les notions importantes, les critères, les processus et liens issus des domaines de compétences opérationnelles «Clarifier les mandats », « Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel », « Planifier un projet de construction dans son domaine professionnel », « Elaborer des concepts des matériaux » et « Accompagner l'exécution de projets de construction » et utilisent leurs connaissances techniques en matière de construction saine et durable.

En outre, les candidates et candidats utilisent leurs connaissances techniques pour résoudre des problématiques concrètes relevant du quotidien professionnel et analysent des cas et des problèmes complexes. Elles / ils développent des solutions et des possibilités d'action et évaluent leurs solutions ou celles qui leur sont proposées. La liste des compétences opérationnelles pouvant être évaluées lors de cette épreuve figure en annexe (voir annexe 6.6).

Les études de cas sont évaluées sur la base des critères suivants :

- les connaissances techniques en matière d'écobiologie de la construction sont utilisées de manière correcte ;
- les critères, les conclusions² et recommandations sont formulés de manière claire et déduites de manière compréhensible ;
- clarté et exactitude des réponses ;
- les schémas et esquisses sont facilement lisibles.

5 Recours

Pour les recours, il convient de procéder conformément à l'aide-mémoire du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). L'aide-mémoire peut être consulté sur www.sefri.admin.ch (<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/bildung/la-formation-professionnelle-superieure/informations-generales-concernant-les-examens-federaux/associations-de-branches.html>).

² Selon la décision de la CAQ du 30.10.2020

La commission AQ

Signature :

La présidente de la CAQ



Zurich, le 21 décembre 2021

Silvia Neidhart

6 ANNEXE

6.1 Prestataires de cours préparatoires et examens modulaires

Bildungszentrum Baubiologie

c/o sanu future learning ag

General-Dufour-Strasse 18

2502 Biel-Bienne

Tél. 033 322 14 33

bildungszentrum@baubio.ch

www.bildungszentrumbaubio.ch

ceff

Rue Baptiste-Savoie 33

2610 St-Imier

Tel. 032 942 43 43

info@ceff.ch

www.ceff.ch

Pour d'autres prestataires de cours, voir la liste des cours préparatoires (liste sur le financement axé sur la personne) du SEFRI : <https://www.becc.admin.ch/becc/public/sufi>

6.2 Profil de la profession

Écobiologiste de la construction titulaire d'un brevet fédéral

Domaine d'activité

Les écobiologistes de la construction sont des spécialistes issus de divers domaines de la construction qui orientent leur activité professionnelle selon les principes de construction écobiologique et offrent ainsi, dans leur domaine professionnel spécifique, la garantie que les projets de construction seront réalisés dans le respect des principes de durabilité dans les trois domaines que sont l'environnement, la société et l'économie, étant entendu que la santé des usagers, des intervenants et des personnes concernées demeure le point central.

Les écobiologistes de la construction travaillent soit seuls (en tant qu'indépendants ou en entreprise individuelle), soit en tant que propriétaires ou collaborateurs d'une entreprise, d'une organisation, d'un service spécialisé ou d'une autorité. Ils fournissent leurs prestations de travail dans le cadre d'un réseau d'acteurs divers face à des groupes cibles différents tels que des maîtres d'ouvrage privés, publics, institutionnels ou de coopératives, ainsi que des directions de travaux, des experts, des autorités, des artisans, des fournisseurs, etc. Ils travaillent la plupart du temps en équipe ou en tant que spécialistes.

Principales compétences opérationnelles professionnelles

Les écobiologistes de la construction

- procèdent à une clarification complète du mandat en analysant les interactions entre l'ouvrage et la vie existant à l'intérieur ou autour de celui-ci au regard de la santé et de la durabilité, soit en effectuant eux-mêmes des analyses (p.ex. sur l'historique de l'ouvrage, le terrain et son environnement, les constructions et les parcelles existantes, le sous-sol, etc.), soit en accompagnant les clients pour la réalisation d'analyses techniques approfondies lors de l'attribution du mandat ;
- conseillent leurs clients en matière de construction saine et durable dans leur domaine professionnel / domaine de travail spécifique (planification ou exécution) et défendent les principes de construction écobiologique dans les discussions avec les personnes impliquées ou concernées par l'ouvrage ;
- planifient des mesures écobiologiques et développent pour leurs clients des solutions réalisables et conformes aux normes en vigueur en conciliant au mieux la durabilité de la construction avec une base de vie saine dans l'ouvrage et aux alentours. Ils démontrent concrètement les avantages à moyen et long termes de l'application de principes de construction écobiologique dans leur domaine pratique spécifique, compte tenu des ressources matérielles et énergétiques, des investissements, de l'entretien, de l'exploitation et de la déconstruction (analyse du cycle de vie) ;
- élaborent des concepts de matériaux sur la base de principes de construction écobiologique et les développent en permanence ;
- accompagnent l'exécution de mesures écobiologiques lors de projets de construction et imposent le respect des principes de construction écobiologique.

Exercice de la profession

Les écobiologistes de la construction participent à un projet de construction en exerçant diverses fonctions. Ils procèdent à des clarifications et peuvent être impliqués tant au niveau de la planification qu'au niveau de l'exécution de projets de construction. Le domaine d'activité concret dépend de la profession apprise initialement. Ainsi, chaque profession applique les principes de construction écobiologique dans son propre domaine d'activité. Dans ce domaine, ils appliquent les principes et les pratiques d'une construction saine et durable.

Ils se conforment aux normes et règlements en vigueur et appliquent les critères de la construction écobiologique à la physique du bâtiment et aux sciences des matériaux. Ils sont informés des évolutions récentes et continuent à se former dans tous les domaines pertinents en matière d'écobiologie.

Les écobiologistes de la construction se distinguent par leur vision globale du bâtiment : ils disposent d'un savoir multidisciplinaire et sont en mesure de traiter correctement des informations relevant de domaines spécifiques et d'en tenir compte. Ces informations leur permettent d'obtenir une vision globale de la construction écobiologique et d'offrir ainsi une valeur ajoutée à leurs clients.

Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture.

Les écobiologistes de la construction s'intéressent au contexte culturel et œuvrent, lorsque que cela s'avère nécessaire, pour la préservation de biens culturels ainsi que pour le développement de pratiques de construction reconnues et le développement de l'artisanat traditionnel.

À chaque étape de la construction – de la planification à la fin de la construction – ils agissent en faveur d'une construction saine et durable, d'une déconstruction respectueuse de l'environnement et d'un recyclage des matériaux. Ils contribuent ainsi largement à l'utilisation durable des ressources naturelles et économiques et à la concrétisation de la vision d'une société d'avenir et économe en énergie.

6.3 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles des écobiologistes de la construction titulaires d'un brevet fédéral

↓ Domaines de compétences opérationnelles →

Compétences opérationnelles

A	Clarifier les mandats	A1 – Clarifier les besoins de la cliente / du client	A2 – Etablir les conditions-cadres du projet	A3 – Identifier sur le terrain des spécificités écobiologiques	A4 – Recommander des clarifications effectuées par des spécialistes	A5 – Interpréter des mesures	A6 – Sensibiliser le mandant à l'écobiologie de la construction	A7 – Faire une synthèse des résultats des clarifications
B	Conseiller les client-e-s dans son domaine professionnel	B1 – Présenter le contexte d'une construction saine et durable	B2 – Informer les clientes et clients sur les normes et les labels	B3 – Etablir des rapports selon les principes de construction écobiologique	B4 – Expliquer l'utilisation, les propriétés et les coûts des produits	B5 – Conseiller les personnes ayant des problèmes de santé liés au lieu	B6 – Conseiller en cas de dégâts à la construction	
C	Planifier un projet de construction dans son domaine professionnel	C1 – Tenir compte des principes de construction écobiologique	C2 – Intégrer les résultats des clarifications	C3 – Donner des instructions d'ordre écobiologique	C4 – Etablir un récapitulatif des coûts	C5 – Collaborer lors d'appels d'offres	C6 – Elaborer une proposition de solution / de faisabilité	
D	Elaborer des concepts des matériaux	D1 – Etablir un concept écobiologique des matériaux de construction	D2 – Développer des solutions individuelles	D3 – Examiner les possibilités d'utilisation de nouveaux produits	D4 – Evaluer la justesse du concept à moyen et long termes			
E	Accompagner l'exécution de projets de construction	E1 – Surveiller la mise en oeuvre des mesures écobiologiques	E2 – Vérifier les mesures écobiologiques	E3 – Imposer les principes de construction écobiologique sur le chantier	E4 – Assister le maître d'ouvrage lors de la fourniture de prestations en auto-construction	E5 – Rédiger des rapports / procès-verbaux	E6 – Rédiger le rapport final	
F	Démontrer ses compétences personnelles	F1 – Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession	F2 – Entretenir la diversité des communications	F3 – Percevoir de manière différenciée	F4 – Collaborer avec d'autres spécialistes	F5 – Echanger avec des collègues de travail	F6 – Entretenir une collaboration interprofessionnelle	F7 – Agir en faisant preuve d'innovation
		F9 – Montrer sa capacité à s'imposer	F10 – Résoudre des conflits	F11 – S'intéresser aux techniques de construction traditionnelles et aux traditions de construction	F12 – Résoudre les problèmes en fonction de la situation	F13 – Agir de manière autonome	F14 – Réfléchir à ses propres valeurs	F15 – Assumer des responsabilités
								F8 – Se former en continu

6.4 Niveau d'exigence, avec critères de performance

A - Clarifier les mandats			
Description du domaine de compétences opérationnelles	La clarification du mandat couvre toutes les activités préalables à l'exécution même du mandat. L'écobiologiste de la construction répertorie les besoins du client de manière exhaustive et globale, en positionnant les personnes et le projet de construction dans un contexte global, en apportant ses connaissances techniques en matière de construction écobiologique de manière appropriée et en sensibilisant le client à une construction saine et durable. Sur place, c'est-à-dire sur le terrain ou sur le futur chantier et/ou dans le bien à assainir ou à agrandir, l'écobiologiste de la construction procède à des clarifications et collecte des données. Les méthodes et procédures appliquées à cet effet reposent sur les principes de construction écobiologique de Baubioswiss. En vue d'obtenir une vision globale, les écobiologistes de la construction mettent en relation les résultats des clarifications effectuées sur le terrain avec les besoins des clients et les conditions-cadres existantes.		
Contexte	<p>L'écobiologiste de la construction se penche sur les aspects d'une construction saine et durable dans son domaine professionnel. L'écobiologie constitue une culture architecturale durable au sens large. Son objectif est le bien-être des personnes dans leur habitation et leur environnement de travail. L'écobiologiste de la construction est confronté à une clientèle hétérogène telle que p. ex. des maîtres d'ouvrage privés, publics ou institutionnels ou des coopératives.</p> <p>Afin d'obtenir une vision globale de la situation du client et des besoins spécifiques, l'écobiologiste de la construction doit pouvoir collecter des informations provenant de différents secteurs et gérer le manque d'informations. La clarification du mandat s'effectue en premier lieu lors d'un entretien personnel avec les clientes et clients.</p> <p>En complément des instruments usuels d'analyse des terrains et des volumes bâtis, l'écobiologiste de la construction utilise avant tout, dans le cadre de la clarification le terrain, la capacité de perception qui lui a été enseignée. Elle / il aborde le lieu ou la construction de manière globale et en lien avec les personnes qui vont l'habiter ou l'utiliser.</p> <p>Le domaine de compétences opérationnelles A – Clarifier les mandats est lié aux domaines suivants : - aucun</p>		
Compétences opérationnelles professionnelles	Dispositions / contenus thématiques plus détaillés	Critères de performance	
		L'écobiologiste de la construction est capable de :	
A1 Clarifier les besoins de la cliente / du client	L'écobiologiste de la construction obtient des informations les plus complètes possible sur les besoins du client afin de pouvoir élaborer une solution appropriée.	A1.	appliquer les règles de la conduite d'entretiens (K3)
		A1.	requérir les informations nécessaires pour déterminer les besoins de la cliente / du client (K4 / A4)
		A1.	déterminer la situation de la cliente / du client au regard de tous les aspects liés au projet de construction (K4)
A2 Etablir les conditions-cadres du projet	L'écobiologiste de la construction établit les conditions-cadres du projet. Celles-ci sont décisives pour pouvoir élaborer une solution faisable.	A2.	rechercher le contexte (K3)
		A2.	clarifier les conditions-cadres (K4)
		A2.	documenter les conditions-cadres (K3)

A3	Identifier sur le terrain des spécificités écobiologiques	L'écobiologiste de la construction procède à des clarifications sur le terrain A cet effet, elle / il utilise sa capacité de perception, forte et différenciée, ainsi que sa capacité à analyser ses perceptions et à les communiquer.	A3. A3. A3	analyser les spécificités et les facteurs écobiologiques (K4) expliquer les spécificités et les facteurs écobiologiques (K5) consigner les résultats par écrit ou en images (K3)
A4	Recommander des clarifications effectuées par des spécialistes	Sur la base des informations obtenues et des clarifications effectuées sur le terrain, l'écobiologiste de la construction reconnaît quand il est nécessaire de faire appel à des spécialistes pour des clarifications supplémentaires (p. ex. sous la forme de mesures) et propose des spécialistes correspondants en vue de procéder à ces clarifications.	A4. A4. A4.	décrire les clarifications (K2) initier des clarifications avec des tiers (K6 / A4) désigner des spécialistes pour procéder à des clarifications spécifiques (K3)
A5	Interpréter des mesures	L'écobiologiste de la construction donne le mandat des clarifications décidées par le client. Elle / il explique les résultats ainsi que les conséquences possibles à la cliente / au client.	A5. A5.	expliquer de manière générale des mesures (K2) déduire des conséquences en matière de construction à partir des mesures (K4)
A6	Sensibiliser le mandant à l'écobiologie de la construction	L'écobiologiste de la construction utilise ses capacités de communication dans le cadre de ses relations avec le client afin de défendre de manière convaincante l'écobiologie de la construction.	A6. A6.	utiliser des méthodes spécifiques d'entretien (K3) défendre la construction écobiologique auprès du client (K3 / A4)
A7	Faire une synthèse des résultats des clarifications	L'écobiologiste de la construction dispose d'une bonne compréhension et de capacités d'analyse qui lui permettent d'identifier, en présence d'une multitude d'informations, les aspects pertinents et de les décrire.	A7. A7. A7. A7. A7.	identifier les aspects pertinents (K4) combiner les résultats des différentes clarifications (K5) émettre des hypothèses en cas de manque d'informations (K5) développer une vue d'ensemble sur la base des besoins du client, des conditions-cadres et des clarifications (K5) documenter les résultats (K3)
Compétences personnelles / sociales				
F1	Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession	F9	Montrer sa capacité à s'imposer	
F2	Entretenir la diversité des communications	F10	Résoudre des conflits	
F3	Percevoir de manière différenciée	F11	S'intéresser aux techniques de construction traditionnelles et aux traditions de construction	
F4	Collaborer avec des spécialistes	F13	Agir de manière autonome	
F7	Agir en faisant preuve d'innovation	F14	Réfléchir à ses propres valeurs	
F8	Se former en continu	F15	Assumer des responsabilités	

B - Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel			
Description du domaine de compétences opérationnelles	Le conseil constitue un élément central du quotidien de l'écobiologiste de la construction. Il s'agit principalement de faire des recommandations appropriées aux clientes et clients en matière de construction saine et durable. A cet effet, l'écobiologiste de la construction met en évidence les liens entre la santé, l'écologie, la société et l'économie et prend ainsi la fonction de spécialiste dans son domaine professionnel. Elle / il démontre ainsi la manière dont il est possible d'assurer, lors de la construction (construction nouvelle ou rénovation), les besoins des personnes en matière de santé d'une part et, d'autre part, une gestion durable des ressources naturelles.		
Contexte	<p>Selon la problématique et les besoins, l'écobiologiste de la construction collabore avec d'autres spécialistes issus du domaine de la construction, mais également d'autres domaines (médecine, physique, technique des matériaux, spécialistes des produits) afin de pouvoir fournir des conseils répondant aux besoins. Les normes, réglementations et labels du domaine de la construction fixent le cadre et proposent une orientation.</p> <p>Les conseils font partie de chaque mandat. Ce type de conseils se distingue des prestations de conseil habituelles du fait que l'écobiologiste de la construction oriente ses conseils en premier lieu vers la concrétisation des principes d'une construction et d'un habitat sains et durables.</p> <p>En fonction des domaines de spécialité, les écobiologistes de la construction conseillent de surcroît des méthodes telles que la géomancie, la radiesthésie, la théorie des couleurs, le Feng Shui, le Yi Jing, le vastu, etc.</p> <p>Le domaine de compétences opérationnelles <i>B – Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel</i> est lié aux domaines suivants :</p> <p>A - Clarifier les mandats</p>		
Compétences opérationnelles professionnelles	Dispositions / contenus thématiques plus détaillés	Critères de performance	
		L'écobiologiste de la construction est capable de :	
B1 Présenter le contexte d'une construction saine et durable	L'écobiologiste de la construction présente aux clientes et clients les rapports existant entre la santé, l'écologie, la société et l'économie de manière générale, ainsi que l'utilité d'une construction saine et durable au regard du projet de construction concerné. Pour ce faire, elle / il se fonde sur les principes de construction écobiologique.	B1.1	appliquer les bases techniques de construction saine et durable (K3)
		B1.2	conduire des entretiens sur la base des méthodes de communication (K3 / A4)
		B1.3	expliquer le contexte d'une construction durable au regard des principes de construction écobiologique dans un projet (K2)
		B1.4	communiquer l'utilité de l'écobiologie de la construction (K2)
B2 Informer les clientes et clients sur les normes et les labels	L'écobiologiste de la construction tient compte des normes et valeurs limites pertinentes. En outre, elle / il connaît les labels courants en matière de construction saine et durable et informe les clientes et clients sur leurs avantages et inconvénients. Dans son domaine professionnel, elle / il dispose des connaissances approfondies correspondantes.	B2.1	appliquer les normes et valeurs limites appliquées et pertinentes en matière d'écobiologie de la construction (K3)
		B2.2	expliquer à ses clientes et clients les normes et labels habituels et requis sur le marché dans le domaine des constructions saines et durables (K2)
		B2.3	présenter les avantages et/ou inconvénients (K3)

B3	Etablir des rapports selon les principes de construction écobiologique	Sur la base des clarifications préalables et des résultats des discussions, les écobiologistes de la construction élaborent des solutions et des recommandations adaptées au projet concerné. Pour ce faire, elles / ils se fondent sur les principes de construction écobiologique. Elles / ils documentent les résultats et rédigent des rapports plus ou moins détaillés en fonction du mandat et de la demande.	B3.1 B3.2 B3.3	développer des solutions sur la base des principes de construction écobiologique (K5) dédire des recommandations relatives à la procédure à suivre (K4) rédiger des rapports (K3)
B4	Expliquer l'utilisation, les propriétés et les coûts des produits	Les écobiologistes de la construction s'informent sur les propriétés, les avantages et les inconvénients des produits et matériaux utilisés. A cet effet, elles / ils les évaluent sur la base de critères pertinents et présentent les avantages et les inconvénients aux clientes et clients.	B4.1 B4.2 B4.3	rechercher des informations sur les produits (K4) expliquer les propriétés des produits ainsi que leurs avantages et inconvénients du point de vue écobiologique (K4) informer sur les conséquences financières (K2)
B5	Conseiller les personnes ayant des problèmes de santé liés au lieu	L'écobiologiste de la construction connaît les principaux facteurs nuisibles à la santé ainsi que leurs effets et applique ces connaissances à la situation individuelle des clientes et clients. Elle / il recommande des mesures concrètes de construction pour réduire et/ou empêcher ces influences.	B5.1 B5.2	transposer à la situation individuelle de la cliente / du client les facteurs courants liés aux bâtiments et à leur environnement pouvant être nuisibles à la santé (K3) recommander des mesures de construction écobiologiques ou autres ainsi que des mesures portant sur la construction (K6)
B6	Conseiller en cas de dégâts à la construction	Les écobiologistes de la construction reconnaissent les dégâts subis par la construction/ Elles / ils conseillent la cliente / le client sur la manière de réparer les dégâts ou sur les autres clarifications / mesures à mettre en œuvre. La procédure à suivre consiste souvent à faire appel à d'autres spécialistes.	B6.1 B6.2	reconnaître les dégâts à une construction (K4) proposer la suite à donner (K3)
Compétences personnelles requises				
F1	Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession	F9	Montrer sa capacité à s'imposer	
F2	Entretenir la diversité des communications	F10	Résoudre des conflits	
F3	Percevoir de manière différenciée	F11	S'intéresser aux techniques de construction traditionnelles et aux traditions de construction	
F5	Echanger avec des collègues de travail	F12	Résoudre les problèmes en fonction de la situation	
F6	Entretenir une collaboration interprofessionnelle	F13	Agir de manière autonome	
F7	Agir en faisant preuve d'innovation	F14	Réfléchir à ses propres valeurs	
F8	Se former en continu	F15	Assumer des responsabilités	

C – Planifier un projet de construction dans son domaine professionnel			
Description du domaine de compétences opérationnelles	<p>Les informations et résultats des clarifications préalables et des investigations sur le terrain sont utilisés lors de la planification concrète du projet. La planification se réfère alors à son domaine professionnel. Les principes de construction écobio-logique sont appliqués à partir de la planification jusqu'à la déconstruction. La planification prend fin avec une proposition détaillée de solution ou de réalisation.</p> <p>L'écobiologiste de la construction demande des devis aux fournisseurs et aux exécutants. Si l'écobiologiste de la construction est elle-même / lui-même une / un exécutant, elle / il est tenu de faire un devis.</p>		
Contexte	<p>Lors de la planification, les principaux acteurs sont plus ou moins impliqués ; selon l'ampleur du projet, ces derniers peuvent être en nombre réduit ou au contraire très nombreux, et provenir de domaines différents (maître d'ouvrage, direction des travaux, experts, autorités, artisans, fournisseurs, etc.).</p> <p>Le décompte des coûts sert au financement du projet du point de vue de la durabilité (cycle de vie, frais d'entretien). Le financement ou la faisabilité financière est toujours considérée en tenant compte de la situation du client et a des effets directs sur la faisabilité de principe, le concept des matériaux et la planification de manière générale.</p> <p>Les directives légales, le cas échéant la protection du patrimoine ou des monuments, ainsi que les certificats/labels souhaités, influent en outre de manière significative sur le décompte des coûts.</p> <p>Le domaine de compétences opérationnelles <i>C – Planifier un projet de construction dans son domaine professionnel</i> est lié aux domaines suivants :</p> <p>A - Clarifier les mandats B - Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel</p>		
Compétences opérationnelles professionnelles	Dispositions / contenus thématiques plus détaillés	Critères de performance	
		L'écobiologiste de la construction est capable de :	
C1 Tenir compte des principes de construction écobio-logique	<p>Les écobiologistes de la construction ont une influence sur le projet ou l'idée ainsi que sur les concepts intervenant lors d'une construction (espace, construction, matériaux, techniques du bâtiment et énergétique, exploitation/utilisation et entretien/nettoyage, déconstruction, espace extérieur, environnement (flore/faune), couleur, financement, etc.).</p> <p>Lors de la planification, les écobiologistes de la construction utilisent entre autres un dictionnaire environnemental. Elles / ils participent à des salons, lisent des revues spécialisées, visitent des constructions de tiers, se renseignent sur les dispositions légales, etc. afin de se tenir au courant des évolutions actuelles.</p>	C1.1 C1.2	<p>se renseigner sur les évolutions actuelles (K4)</p> <p>appliquer les principes de construction écobio-logique (K3)</p>
C2 Intégrer les résultats des clarifications	L'écobiologiste de la construction établit la planification sur la base des connaissances acquises lors des clarifications ou lors de la phase de conseil.	C2.1 C2.2 C2.3	<p>transposer dans la planification les résultats des clarifications préalables (K3)</p> <p>mettre en œuvre les conséquences tirées dans le cadre de la planification (K3)</p> <p>élaborer des propositions en vue d'optimiser le bilan écolo-gique (K5)</p>
C3 Donner des instructions d'ordre écobio-logique aux artisans	Les écobiologistes de la construction travaillent dans des équipes interdisciplinaires. Elles / ils établissent des directives écobio-logiques à l'attention des artisans participant au projet.	C3.1 C3.2	<p>établir des directives écobio-logiques (K3)</p> <p>communiquer les directives écobio-logiques aux destinataires de manière appropriée (K3)</p>

C4	Etablir un récapitulatif des coûts	L'écobiologiste de la construction établit un récapitulatif des coûts, y compris les coûts supplémentaires ou à déduire, des mesures écobiologiques proposées. Les moyens financiers constituant dans presque tous les cas la limite de l'ampleur des projets de construction, ces derniers jouent donc un rôle déterminant lors de la planification et pour l'ensemble du projet.	C4.1 C4.2 C4.3	demander des devis (K3) tenir compte du cycle de vie d'un objet / d'une construction (K4) documenter les coûts supplémentaires ou à déduire (K3)
C5	Collaborer lors d'appels d'offres	L'écobiologistes de la construction fait des suggestions pour qu'il soit tenu compte des principes de construction écobiologique lors d'appels d'offres. Elle / il examine en outre les devis fournis quant à leur respect et les complètent si nécessaire.	C5.1 C5.2 C5.3	intégrer les aspects d'une construction durable au regard des principes de construction écobiologique dans un appel d'offres (devis) (K3) vérifier que les devis tiennent compte des principes de construction écobiologique (K6) compléter les devis (K3)
C6	Elaborer une proposition de solution / de faisabilité	Les écobiologistes de la construction combinent les informations globales obtenues et en déduisent une solution réalisable. Elles / ils soumettent le résultat aux clientes et clients.	C6.1 C6.2 C6.3 C6.4	combiner les informations existantes (K5) élaborer une proposition de solution / de faisabilité (K5) tenir compte des normes et des directives (K3) soumettre la proposition de solution / de faisabilité aux clientes / clients (K2)
Compétences personnelles requises				
F1	Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession	F9	Montrer sa capacité à s'imposer	
F4	Collaborer avec des spécialistes	F11	S'intéresser aux techniques de construction traditionnelles et aux traditions de construction	
F5	Echanger avec des collègues de travail	F12	Résoudre les problèmes en fonction de la situation	
F6	Entretenir une collaboration interprofessionnelle	F13	Agir de manière autonome	
F7	Agir en faisant preuve d'innovation	F14	Réfléchir à ses propres valeurs	
F8	Se former en continu	F15	Assumer des responsabilités	

D – Elaborer le concept des matériaux			
Description du domaine de compétences opérationnelles	Le concept des matériaux fait partie de la planification et tient compte des aspects énergétiques. Il est important pour une construction et un habitat sains et durables. Le domaine du concept des matériaux comprend le contrôle de qualité, soit un processus d'apprentissage au cours duquel l'écobiologiste valide le concept des matériaux développé, tire des conclusions des enseignements et, si nécessaire, apporte des corrections. Ceci permet un développement continu.		
Contexte	<p>Le développement d'un concept des matériaux se fait souvent en collaboration avec d'autres spécialistes. Vu la multitude de matériaux disponibles et l'innovation constante, il est très important de se former constamment et d'échanger au sein d'un réseau.</p> <p>Les catalogues de matériaux de construction écobiologiques ainsi que qu'un contact étroit avec les fournisseurs sont des éléments essentiels pour le concept des matériaux.</p> <p>Le domaine de compétences opérationnelles <i>D – Elaborer des concepts des matériaux</i> est lié aux domaines suivants :</p> <p>A - Clarifier les mandats B - Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel C – Planifier un projet de construction dans son domaine professionnel</p>		
Compétences opérationnelles professionnelles	Dispositions / contenus thématiques plus détaillés	Critères de performance	
		L'écobiologiste de la construction est capable de :	
D1 Etablir un concept écobiologique des matériaux de construction	Pour développer le concept des matériaux, l'écobiologiste de la construction se base sur différentes sources (p. ex. des listes de matériaux de construction spécifiquement écobiologiques, des banques de données de matériaux, des bilans écologiques, l'efficacité énergétique). A cet effet, elle / il veille à l'utilisation de matériaux sains et durables avec un minimum d'énergie grise. D'autre part, elle / il évite les matériaux nuisibles.	D1.1	choisir des matériaux conformes aux principes d'une construction et d'un habitat sains et durables (K3)
		D1.2	développer un concept des matériaux selon les principes de construction écobiologique (K5)
D2 Développer des solutions individuelles	Les écobiologistes de la construction appliquent les principaux critères et méthodes d'évaluation des matériaux de construction écobiologiques et peuvent en conséquence pondérer les concepts des matériaux. Sur cette base, elles / ils choisissent les matériaux de construction pour le projet concerné.	D2.1	établir une liste individualisée de matériaux (K5)
		D2.2	élaborer des solutions individualisées pour des problématiques concrètes (K5)
		D2.3	ordonner la fabrication d'échantillons de matériaux (K3)
D3 Examiner les possibilités d'utilisation de nouveaux produits	L'écobiologiste de la construction encourage les constructions durables en utilisant le moins possible les technologies ; pour ce faire, il faut allier volonté d'innovation et intérêt porté aux techniques de construction traditionnelles et aux traditions de construction. A cet effet, elles / ils effectuent également elles-mêmes / eux-mêmes des recherches	D3.1	se renseigner sur les évolutions actuelles (K3)
		D3.2	évaluer les possibilités d'utilisation de nouveaux produits (K6)
		D3.3	utiliser des techniques de créativité (K3)
D4 Evaluer la justesse du concept à moyen et long termes	L'écobiologiste de la construction examine le concept des matériaux de différentes manières et selon différentes procédures afin de déterminer s'il aboutit également aux objectifs souhaités à moyen et long termes. A cet effet, elle / il utilise de nouvelles connaissances et évalue ses propres expériences. Les connaissances acquises sont intégrées dans de futurs concepts des matériaux et pourraient éventuellement conduire à la correction de mesures.	D4.1	utiliser différentes manières de procéder et différentes procédures pour examiner le concept des matériaux ou l'utilisation de nouveaux produits (K3)
		D4.2	évaluer des expériences (K4)
		D4.3	tirer des conclusions pour de futurs concepts des matériaux (K4)
		D4.4	élaborer des mesures rectificatives (K5)

Compétences personnelles requises			
F1	Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession	F7	Agir en faisant preuve d'innovation
F2	Entretenir la diversité des communications	F8	Se former en continu
F3	Percevoir de manière différenciée	F11	S'intéresser aux techniques de construction traditionnelles et aux traditions de construction
F4	Collaborer avec des spécialistes	F12	Résoudre les problèmes en fonction de la situation
F5	Echanger avec des collègues de travail	F14	Réfléchir à ses propres valeurs
F6	Entretenir une collaboration interprofessionnelle	F15	Assumer des responsabilités

E - Accompagner l'exécution de projets de construction			
Description du domaine de compétences opérationnelles	<p>L'exécution comprend toutes les activités et prestations en vue de la mise en œuvre du projet de construction dans son domaine professionnel. L'exécution du projet de construction requiert la présence de l'écobiologiste de la construction sur le chantier. L'étendue de cette présence varie et dépend des caractéristiques de chaque projet.</p> <p>Les projets de construction présentent des étapes de travail lors desquelles le respect des principes de construction écobiologique est particulièrement important (points et moments névralgiques). L'écobiologiste de la construction apporte à ces étapes une attention toute particulière.</p> <p>L'application des principes de construction saine et durable dans le travail quotidien sur le chantier constitue un autre aspect de l'exécution.</p>		
Contexte	<p>L'exécution a lieu sur le chantier. Ceci implique qu'il faut collaborer avec tous les acteurs impliqués dans le projet de construction.</p> <p>Le domaine de compétences opérationnelles <i>E – Accompagner l'exécution de projets de construction</i> est lié aux domaines suivants :</p> <p>A - Clarifier les mandats B - Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel C – Planifier un projet de construction dans son domaine professionnel D – Elaborer des concepts des matériaux</p>		
Compétences opérationnelles professionnelles	Dispositions / contenus thématiques plus détaillés	Critères de performance	
		L'écobiologiste de la construction est capable de :	
E1 Surveiller la mise en œuvre des mesures écobiologiques	L'écobiologiste de la construction sait quels travaux et quelles phases d'un projet de construction sont particulièrement importants ou critiques d'un point de vue de l'écobiologie. En conséquence, elle / il est en mesure d'anticiper les problèmes et de planifier le contrôle sur le chantier de manière appropriée.	E1.1 E1.2 E1.3	décrire chaque étape de travail d'un projet de construction dans laquelle le respect des principes de construction écobiologique est particulièrement important (K2) anticiper les problèmes et les écarts au regard des principes de construction écobiologique (K5) contrôler la mise en œuvre des mesures écobiologiques sur le chantier (K3)
E2 Vérifier les mesures écobiologiques	Les écobiologistes de la construction vérifient la mise en œuvre des mesures planifiées concernant l'objet ainsi que le respect des principes de construction écobiologique. Elles / ils détectent lorsque cela n'a pas été fait ou a été mal effectué.	E2.1 E2.2	évaluer la mise en œuvre des mesures écobiologiques (K6) identifier les problèmes et les écarts au regard des principes de construction écobiologique (K4)
E3 Imposer les principes de construction écobiologique sur le chantier	Les écobiologistes de la construction veillent au respect des principes de construction écobiologique. En cas d'écart, elles / ils font des propositions et imposent leur mise en œuvre.	E3.1 E3.2	élaborer des propositions de solution (K5) veiller au respect des principes de construction écobiologique par tous les acteurs (K3 / A4)
E4 Assister le maître d'ouvrage lors de la fourniture de prestations en auto-construction	L'écobiologiste de la construction conseille les clientes et clients sur les travaux pouvant être effectuées en auto-construction et ceux qui devraient être, pour diverses raisons, effectués par des spécialistes. Elles / ils font référence à cet égard aux normes de sécurité et veillent au respect des normes de qualité.	E4.1 E4.2 E4.3	proposer des travaux appropriés à l'auto-construction (K3) informer les maîtres d'ouvrage sur les normes de sécurité (K3) veiller au respect des normes de qualité (K3)
E5 Rédiger des rapports / procès-verbaux	Les écobiologistes de la construction consignent le travail qu'elles / ils effectuent dans des rapports de travail. Elles / ils documentent de manière appropriée les réunions de projet et surtout leurs résultats.	E5.1 E5.2	établir des rapports de travail (K3) documenter les réunions de projet (K3)

E6	Rédiger le rapport final	A la fin d'un projet, les écobiologistes de la construction rédigent un rapport final. Selon la nature du projet, celui-ci peut contenir des exigences quant à l'entretien, des conseils d'entretien, une documentation des travaux (par écrit ou sous forme d'image), etc.	E6.1	décrire les exigences d'entretien (K2)
			E6.2	donner des conseils d'entretien (K2)
			E6.3	documenter les travaux réalisés (K3)
			E6.4	rédiger le rapport final (K3)
Compétences personnelles requises				
F1	Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession	F9	Montrer sa capacité à s'imposer	
F2	Entretenir la diversité des communications	F10	Résoudre des conflits	
F3	Percevoir de manière différenciée	F12	Résoudre les problèmes en fonction de la situation	
F4	Collaborer avec des spécialistes	F13	Agir de manière autonome	
F6	Entretenir une collaboration interprofessionnelle	F14	Réfléchir à ses propres valeurs	
		F15	Assumer des responsabilités	

6.5 Descriptifs des modules

Descriptif du module « Clarifier les mandats »

Titre	Clarifier les mandats
Domaine de compétences opérationnelles	A - Clarifier les mandats
Compétence issue du profil de qualification	La participante / le participant clarifie les besoins des clientes et clients en fonction de la situation en déterminant les conditions-cadres du projet et en identifiant sur le terrain les spécificités écobioécologiques. A cet effet, elle / il peut aussi faire appel à des spécialistes pour procéder à des clarifications spécifiques. Elle / il développe une vue d'ensemble sur la base de ses clarifications.
Condition	Quiconque dispose de la qualification formelle conformément au chiffre 3.3 du règlement d'examen est admis à l'examen modulaire.
Objectifs d'apprentissage issus du profil de qualification	<p>La participante / le participant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - applique des règles de la conduite d'entretiens (K3) A1.1 - requiert les informations nécessaires pour déterminer les besoins de la cliente / du client (K4 / A4) A1.2 - détermine la situation de la cliente / du client au regard de tous les aspects liés au projet de construction (K4) A1.3 - recherche le contexte (K3) A2.1 - clarifie les conditions-cadres (K4) A2.2 - documente les conditions-cadres (K3) A2.3 - analyse le terrain et les autres spécificités et facteurs écobioécologiques (K4) A3.1 - explique les spécificités et les facteurs écobioécologiques (K2) A3.2 - consigne les résultats par écrit ou en images (K3) A3.3 - décrit les clarifications (K2) A4.1 - initie des clarifications avec des tiers (K6 / A4) A4.2 - désigne des spécialistes pour procéder à des clarifications spécifiques (K3) A4.3 - explique de manière générale des mesures (K2) A5.1 - déduit des conséquences en matière de construction à partir des mesures (K4) A5.2 - utilise des méthodes spécifiques d'entretien (K3) A6.1 - défend la construction écobioécologique auprès du client (K3 / A4) A6.2 - identifie les aspects pertinents (K4) A7.1 - combine les résultats des différentes clarifications (K5) A7.2 - émet des hypothèses en cas de manque d'informations (K5) A7.3 - développe une vue d'ensemble sur la base des besoins du client, des conditions-cadres et des clarifications (K5) A7.4 - documente les résultats (K3) A7.5

	<p>Compétences personnelles / sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - met en relation les différents domaines de compétences de la profession F1 - entretient la diversité des communications F2 - perçoit de manière différenciée F3 - résout les problèmes en fonction de la situation F12 - agit de manière autonome F13 - réfléchit à ses propres valeurs F14 - assume des responsabilités F15
Examen modulaire	<p>Examen écrit (2 heures) : A propos des contenu d'apprentissage du module (voir ci-dessus)</p> <p>Examen pratique (réalisé au préalable, env. 8 heures) : Description d'un espace intérieur selon les critères prédéfinis en utilisant des méthodes conceptuelles, visuelles et écrites (esquisse, dessin, image, texte) d'une longueur de 2 pages A4.</p>
Reconnaissance	Le présent certificat de module (examen modulaire réussi) tient lieu de justificatif pour la formation d'écobiologiste de la construction.
Durée de validité du certificat de module	5 ans
adoptée / révisée le :	30.10.2020

Description du module « Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel »

Titre	Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel
Domaine de compétences opérationnelles	B - Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel
Compétence issue du profil de qualification	La participante / le participant conseille la cliente / le client en matière de construction saine et durable de manière générale ainsi que sur des thèmes touchant aux problèmes de santé liés au lieu et en cas de dégâts subis par la construction. A cet effet, la participante / le participant fait le lien entre les différents domaines de compétence de la profession et utilise les compétences acquises dans des situations concrètes de conseil.
Condition	Quiconque dispose de la qualification formelle conformément au chiffre 3.3 du règlement d'examen est admis à l'examen modulaire.
Objectifs d'apprentissage issus du profil de qualification	<p>La participante / le participant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - applique les bases techniques de construction saine et durable (K3) B1.1 - conduit les entretiens sur la base des méthodes de communication (K3 / A4) B1.2 - explique le contexte d'une construction saine et durable au regard des principes de construction écobiologique (K2) Objectif partiel de B1.3 - communique l'utilité de l'écobiologie de la construction (K2) B1.4 - applique les normes appliquées et pertinentes en matière d'écobiologie de la construction (K3) B2.1 - explique à ses clientes et clients les normes et labels habituels et requis sur le marché dans le domaine des constructions saines et durables (K2) B2.2 et est à même de présenter les avantages et inconvénients (K3) B2.3 - développe des solutions sur la base des principes de la construction écobiologique (K5) B3.1 - déduit des recommandations pour la procédure à suivre (K4) B3.2 - rédige un rapport (K3) B3.3 - transpose à la situation individuelle de la cliente / du client les facteurs courants liés aux bâtiments et à leur environnement pouvant être nuisibles à la santé (K3) B5.1 - recommande des mesures de construction écobiologiques ou autres ainsi que des mesures portant sur la construction (K6) B5.2 - reconnaît les dégâts à une construction (K4) B6.1 - propose la suite à donner (K3) B6.2 <p>Compétences personnelles / sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - met en relation les différents domaines de compétences de la profession F1 - se forme en continu F8 - assume des responsabilités F15 - entretient la diversité des communications F2 - s'intéresse aux techniques de construction traditionnelles et aux traditions de construction F11 - résout les problèmes en fonction de la situation F12 - agit de manière autonome F13 - réfléchit à ses propres valeurs F14

Examen modulaire	<p>Examen écrit (2 heures) : A propos des contenu d'apprentissage du module (voir ci-dessus)</p> <p>Pratique (pendant le temps de présence) et écrit (réalisé par la suite)</p> <p>Partie 1 : Entretien de conseil sous la forme d'un jeu de rôles dans le cadre d'un mandat de conseil suivi d'une réflexion personnelle écrite.</p> <p>Partie 2 : La réflexion personnelle doit contenir les parties suivantes : un commentaire dans chaque rôle, en tant que conseillère / conseiller et en tant que cliente / client, un commentaire dans le rôle d'observateur lorsque la participante / le participant observe les autres participantes / participants et commente.</p>
Reconnaissance	Le présent certificat de module (examen modulaire réussi) tient lieu de justificatif pour la formation d'écobiologiste de la construction.
Durée de validité du certificat de module	5 ans
adoptée / révisée le :	30.10.2020

Description du module « Planifier un projet de construction dans son domaine professionnel »

Titre	Planifier un projet de construction dans son domaine professionnel
Domaine de compétences opérationnelles	C – Planifier un projet de construction dans son domaine professionnel
Condition	Quiconque dispose de la qualification formelle conformément au chiffre 3.3 du règlement d'examen est admis à l'examen modulaire. ³
Compétence issue du profil de qualification	La participante / le participant élabore des propositions de solution et de faisabilité sur la base des principes de construction écobiologique et des résultats des clarifications obtenus. Si nécessaire, elle / il collabore lors d'appels d'offres et établit un récapitulatif des coûts.
Objectifs d'apprentissage issus du profil de qualification	<p>La participante / le participant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se renseigne sur les évolutions actuelles (K4) C1.1 - applique les principes de construction écobiologique (K3) C1.2 - transpose dans la planification les résultats des clarifications préalables (K3) C2.1 - met les conséquences tirées en œuvre dans le cadre de la planification (K3) C2.2 - élabore des propositions en vue d'optimiser le bilan écologique (K5) C2.3 - établit des directives écobiologiques à l'attention des artisans et les planificateurs (K3) C3.14 - communique les directives écobiologiques aux destinataires de manière appropriée (K3) C3.2 - demander des devis (K3) C4.1 - tient compte des cycles de vie d'un objet / d'une construction (K4) C4.2 - documente les coûts supplémentaires ou à déduire (K3) C4.3 - intègre les aspects d'une construction durable au regard des principes de construction écobiologique dans un appel d'offres (devis) (K3) C5.1 - vérifie que les devis tiennent compte des principes de construction écobiologique (K6) C5.2 - complète les devis (K3) C5.3 - combine les informations existantes (K5) C6.1 - élabore une proposition de solution / de faisabilité (K5) C6.2 - tient compte des normes et directives (K3) C6.3 - soumet la proposition de solution / de faisabilité aux clientes / clients (K2) C6.4

³ Selon la décision de la CAQ du 30.10.2020

⁴ Selon la décision de la CAQ du 30.10.2020

	<p>Compétences personnelles / sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - met en relation les différents domaines de compétences de la profession F1 - échange avec des collègues de travail F5 - entretient une collaboration interprofessionnelle F6 - agit en faisant preuve d'innovation F7 - s'intéresse aux techniques de construction traditionnelles et aux traditions de construction F11 - résout les problèmes en fonction de la situation F12 - agit de manière autonome F13 - réfléchit à ses propres valeurs F14
Examen modulaire	<p>Examen pratique (réalisé au préalable, env. 8 heures) :</p> <p>Les participantes / participants élaborent une planification d'une longueur de cinq à six pages sur la base d'un cas pratique issu de leur pratique. Un profil d'exigences / un catalogue de critères est mis à la disposition des participantes / participants. La planification doit impérativement contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un récapitulatif des coûts conformément C4.1, C4.2, C4.3 - un bilan écologique conformément à C2.3
Reconnaissance	<p>Le présent certificat de module (examen modulaire réussi) tient lieu de justificatif pour la formation d'écobiologiste de la construction.</p>
Durée de validité du certificat de module	5 ans
adoptée / révisée le :	30.10.2020

Descriptif du module « Elaborer le concept des matériaux »

Titre	Elaborer le concept des matériaux
Domaine de compétences opérationnelles	B – Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel D – Elaborer des concepts des matériaux E – Accompagner l'exécution de projets de construction
Condition	Quiconque dispose de la qualification formelle conformément au chiffre 3.3 du règlement d'examen est admis à l'examen modulaire. ⁵
Compétence	La participante / le participant développe des concepts des matériaux ou des constructions en tenant compte des principes de construction écobiologique et élabore des solutions individualisées pour des problématiques concrètes. En outre, elle / il intègre ses connaissances relatives aux labels de produits. Si besoin, la participante / le participant apprécie les possibilités d'utilisation de nouveaux produits. Elle / il sait par ailleurs évaluer les expériences tirées d'un concept, en tirer des conclusions pour les futurs concepts des matériaux et élaborer des mesures rectificatives.
Objectifs d'apprentissage issus du profil de qualification	La participante / le participant : B - Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel <ul style="list-style-type: none"> - recherche des informations sur les produits (K4) B4.1 - explique les propriétés des produits ainsi que leurs avantages et inconvénients du point de vue écobiologique (K4) B4.2 - informe sur les conséquences financières (K2) B4.3 D – Elaborer des concepts des matériaux <ul style="list-style-type: none"> - choisit des matériaux conformes aux principes d'une construction et d'un habitat sains et durables (K3) D1.1 - développe un concept des matériaux selon les principes de construction écobiologique (K5) D1.2 - établit une liste individualisée de matériaux (K5) D2.1 - élabore des solutions individualisées pour des problématiques concrètes (K5) D2.2 - est capable d'ordonner la fabrication d'échantillons (K3) D2.3 - sait se renseigner sur les évolutions actuelles (K4) D3.1 - évalue les possibilités d'utilisation de nouveaux produits (K6) D3.2 - est capable d'utiliser des techniques de créativité (K3) D3.3 - est en mesure d'utiliser différentes manières de procéder et différentes procédures pour examiner le concept des matériaux ou l'utilisation de nouveaux produits (K3) D4.1 - est capable d'évaluer des expériences (K4) D4.2 - est capable de tirer des conclusions pour de futurs concepts des matériaux (K4) D4.3

⁵ Selon la décision de la CAQ du 30.10.2020

	<ul style="list-style-type: none"> - est capable d'élaborer des mesures rectificatives (K5) D4.4 <p>E – Accompagner l'exécution de projets de construction</p> <ul style="list-style-type: none"> - décrit les exigences d'entretien (K2) E6.1 - donne des conseils d'entretien (K3) E6.2 <p>Compétences personnelles / sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - met en relation les différents domaines de compétences de la profession F1 - échange avec des collègues de travail F5 - entretient une collaboration interprofessionnelle F6 - agit en faisant preuve d'innovation F7 - s'intéresse aux techniques de construction traditionnelles et aux traditions de construction F11 - résout les problèmes en fonction de la situation F12 - agit de manière autonome F13 - réfléchit à ses propres valeurs F14
Certificat de module	<p>Examen pratique (réalisée au préalable, env. 12 heures) : Elaboration d'une liste de matériaux adaptée à son domaine professionnel. La liste est établie lors d'un travail individuel conformément au catalogue de critères et approuvée par la formatrice / le formateur. Il faut déposer la liste approuvée.</p> <p>Examen pratique (réalisé au préalable, env. 8 heures) : Un concept des matériaux en lien avec son domaine d'activité, y compris l'évaluation globale de deux parties de la construction, devra être établi sur la base du profil d'exigences / du catalogue de critères (4 pages A4).</p>
Reconnaissance	Le présent certificat de module (examen modulaire réussi) tient lieu de justificatif pour la formation d'écobiologiste de la construction.
Durée de validité du certificat de module	5 ans
adoptée / révisée le :	30.10.2020

Descriptif du module « Accompagner l'exécution de projets de construction »

Titre	Accompagner l'exécution de projets de construction
Domaine de compétences opérationnelles	E - Accompagner l'exécution de projets de construction
Condition	Quiconque dispose de la qualification formelle conformément au chiffre 3.3 du règlement d'examen est admis à l'examen modulaire.
Compétence issue du profil de qualification	Lors de l'exécution de projets de construction, la participante / le participant accompagne et contrôle la mise en œuvre des mesures écobiologiques et les impose sur le chantier. En complément des rapports finaux ou autres rapports, elle / il donne des conseils d'entretien et fait part des exigences d'entretien.
Objectifs d'apprentissage issus du profil de qualification	<p>La participante / le participant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décrit chaque étape de travail d'un projet de construction dans laquelle le respect des principes de construction écobiologique est particulièrement important (K2) E1.1 - anticipe les problèmes et écarts au regard des principes de construction écobiologique (K5) E1.2 - contrôle la mise en œuvre des mesures écobiologiques sur le chantier (K3) E1.3 - évalue la mise en œuvre des mesures écobiologiques (K6) E2.1 - identifie les problèmes et les écarts au regard des principes de construction écobiologique (K4) E2.2 - élabore des propositions de solution (K5) E3.1 - veille au respect des principes de construction écobiologique par tous les acteurs (K3 / A4) E3.2 - propose des travaux appropriés à l'auto-construction (K3) E4.1 - informe les maîtres d'ouvrage sur les normes de sécurité (K3) E4.2 - veille au respect des normes de qualité (K3) E4.3 - établit des rapports de travail (K3) E5.1 - documente les réunions de projet (K3) E5.2 - documente les travaux réalisés (K3) E6.3 - rédige le rapport final (K3) E6.4 <p>Compétences personnelles / sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - met en relation les différents domaines de compétences de la profession F1 - entretient la diversité des communications F2 - collabore avec d'autres spécialistes F4 - montre sa capacité à s'imposer F9 - résout des conflits F10 - résout les problèmes en fonction de la situation F12 - agit de manière autonome F13 - réfléchit à ses propres valeurs F14

Examen modulaire	Examen pratique (réalisé au préalable, env. 8 heures) : Sur la base d'une grille prédéfinie, il s'agit de décrire un cas issu de sa pratique, le documenter et l'analyser (longueur d'env. 4 pages).
Reconnaissance	Le présent certificat de module (examen modulaire réussi) tient lieu de justificatif pour la formation d'écobiologiste de la construction.
Durée de validité du certificat de module	5 ans
adoptée / révisée le :	30.10.2020

6.6 Liste des compétences opérationnelles par épreuve

Afin de pouvoir se préparer à l'examen, les compétences opérationnelles pouvant être contrôlées lors des différentes épreuves sont présentées ci-après.

Travail de projet

Pour l'examen professionnel d'écobiologiste de la construction, les candidates et candidats effectuent un travail de projet en toute autonomie sur un sujet ayant de l'importance pour leur pratique professionnelle ou sur une problématique concrète de leur profession.

Les critères de performance pouvant être contrôlés peuvent faire partie des domaines suivants :

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles	Critères de performance	
A - Clarifier les mandats	A1 Clarifier les besoins de la cliente / du client	A1.2	requérir les informations nécessaires pour déterminer les besoins de la cliente / du client (K4 / A4)
		A1.3	déterminer la situation de la cliente / du client au regard de tous les aspects liés au projet de construction (K4)
	A2 Etablir les conditions-cadres du projet	A2.1	rechercher le contexte (K3)
		A2.2	clarifier les conditions-cadres (K4)
		A2.3	documenter les conditions-cadres (K3)
	A3 Identifier sur le terrain des spécificités écobiologiques	A3.1	analyser les spécificités et les facteurs écobiologiques (K4)
		A3.2	expliquer les spécificités et les facteurs écobiologiques (K5)
		A3.3	consigner les résultats par écrit ou en images (K3)
	A4 Recommander des clarifications effectuées par des spécialistes	A4.1	décrire les clarifications (K2)
		A4.2	initier des clarifications avec des tiers (K6 / A4)
		A4.3	désigner des spécialistes pour procéder à des clarifications spécifiques (K3)
	A5 Interpréter des mesures	A5.1	expliquer de manière générale des mesures (K2)
		A5.2	déduire des conséquences en matière de construction à partir des mesures (K4)
	A7 Faire une synthèse des résultats des clarifications	A7.1	identifier les aspects pertinents (K4)
		A7.2	combinaison des résultats des différentes clarifications (K5)
A7.3		émettre des hypothèses en cas de manque d'informations (K5)	
A7.4		développer une vue d'ensemble sur la base des besoins du client, des conditions-cadres et des clarifications (K5)	
A7.5		documenter les résultats (K3)	

B - Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel	B1 Présenter le contexte d'une construction saine et durable	B1.1	appliquer les bases techniques de construction saine et durable (K3)
	B2 Informer les clientes et clients sur les normes et les labels	B2.1	appliquer les normes et valeurs limites appliquées et pertinentes en matière d'écobiologie de la construction (K3)
	B3 Etablir des rapports	B3.1	développer des solutions sur la base des principes de construction écobiologique (K5)
		B3.2	déduire des recommandations relatives à la procédure à suivre (K4)
B3.3		rédiger des rapports (K3)	
B4 Expliquer l'utilisation, les propriétés et les coûts des produits	B4.1	rechercher des informations sur les produits (K4)	
C - Planifier un projet de construction dans son domaine professionnel	C1 Tenir compte des principes de construction écobiologique	C1.1	se renseigner sur les évolutions actuelles (K4)
		C1.2	appliquer les principes de construction écobiologique (K3)
	C6 Elaborer une proposition de solution / de faisabilité	C6.1	combinaison des informations existantes (K5)
		C6.2	élaborer une proposition de solution / de faisabilité (K5)
C6.3		tenir compte des normes et des directives (K3)	
D - Elaborer des concepts des matériaux	D2 Développer des solutions individuelles	D2.2	élaborer des solutions individualisées pour des problématiques concrètes (K5)
	D3 Examiner les possibilités d'utilisation de nouveaux produits	D3.1	se renseigner sur les évolutions actuelles (K3)
		D3.2	évaluer les possibilités d'utilisation de nouveaux produits (K6)
		D3.3	utiliser des techniques de créativité (K3)
E - Démontrer ses compétences personnelles	E3 Imposer les principes de construction écobiologique sur le chantier	E3.1	élaborer des propositions de solution (K5)
	E6 Rédiger le rapport final	E6.4	rédiger le rapport final (K3)
F - Compétences personnelles requises	F1 Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession F3 Percevoir de manière différenciée F6 Entretenir une collaboration interprofessionnelle F7 Agir en faisant preuve d'innovation F11 S'intéresser aux techniques de construction traditionnelles et aux traditions de construction F12 Résoudre les problèmes en fonction de la situation F13 Agir de manière autonome F14 Réfléchir à ses propres valeurs F15 Assumer des responsabilités		

Présentation

Elles / ils démontrent par la présentation de leur travail de projet qu'elles / ils sont capables de justifier de manière crédible les problématiques et différentes solutions élaborées de manière autonome, d'analyser leur propre démarche et de défendre efficacement leurs conclusions. Les critères de performance suivants peuvent être contrôlés :

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles	Critères de performance	
A - Clarifier les mandats	A6 Sensibiliser le mandant à l'écobiologie	A6.2	défendre la construction écobiologique auprès du client (K3 / A4)
B - Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel	B1 Présenter le contexte d'une construction saine et durable	B1.3	expliquer le contexte d'une construction durable au regard des principes de construction écobiologique dans un projet (K2)
		B1.4	communiquer l'utilité de l'écobiologie de la construction (K2)
C - Planifier un projet de construction dans son domaine professionnel	C6 Elaborer une proposition de solution / de faisabilité	C6.4	soumettre la proposition de solution / de faisabilité aux clientes / clients (K2)
D - Elaborer des concepts des matériaux	D3 Examiner les possibilités d'utilisation de nouveaux produits	D3.3	utiliser des techniques de créativité (K3)
	D4 Evaluer la justesse du concept à moyen et long termes	D4.2	évaluer des expériences (K4)
F - Compétences personnelles requises	F1 Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession F2 Entretenir la diversité des communications F14 Réfléchir à ses propres valeurs		

Discussion technique sur le travail de projet

Lors de l'interrogation portant sur le travail de projet, les candidates et candidats démontrent qu'elles / ils sont capables de mener une discussion technique, d'analyser leur propre démarche et de défendre efficacement leurs conclusions. Les critères de performance suivants peuvent être contrôlés :

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles	Critères de performance	
A - Clarifier les mandats	A1 Clarifier les besoins de la cliente / du client	A1.1	appliquer les règles de la conduite d'entretiens (K3)
	A3 Identifier sur le terrain des spécificités écobiologiques	A3.2	expliquer les spécificités et les facteurs écobiologiques (K5)
	A6 Sensibiliser le mandant à l'écobiologie	A6.1	utiliser des méthodes spécifiques d'entretien (K3)
A6.2		défendre la construction écobiologique auprès du client (K3 / A4)	
B - Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel	B1 Présenter le contexte d'une construction saine et durable	B1.1	appliquer les bases techniques de construction saine et durable (K3)
		B1.2	conduire des entretiens sur la base des méthodes de communication (K3 / A4)
		B1.3	expliquer le contexte d'une construction durable au regard des principes de construction écobiologique dans un projet (K2)
	B1.4	communiquer l'utilité de l'écobiologie de la construction (K2)	
B4 Expliquer l'utilisation, les propriétés et les coûts des produits	B4.2	expliquer les propriétés des produits ainsi que leurs avantages et inconvénients du point de vue écobiologique (K4)	
E - Démontrer ses compétences personnelles	E1 Surveiller la mise en œuvre des mesures écobiologiques	E1.1	décrire chaque étape de travail d'un projet de construction dans laquelle le respect des principes de construction écobiologique est particulièrement important (K2)
		E1.2	anticiper les problèmes et les écarts au regard des principes de construction écobiologique (K5)
		E1.3	contrôler la mise en œuvre des mesures écobiologiques sur le chantier (K3)
	E2 Vérifier les mesures écobiologiques	E2.1	évaluer la mise en œuvre des mesures écobiologiques (K6)
		E2.2	identifier les problèmes et les écarts au regard des principes de construction écobiologique (K4)
E3 Imposer les principes de construction écobiologique sur le chantier	E3.2	veiller au respect des principes de construction écobiologique par tous les acteurs (K3 / A4)	
F - Compétences personnelles requises	F1 Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession		
	F2 Entretenir la diversité des communications		
	F5 Echanger avec des collègues de travail		
	F9 Montrer sa capacité à s'imposer		
	F14 Réfléchir à ses propres valeurs		

Epreuve 2

Les candidates et candidats utilisent leurs connaissances techniques pour résoudre des problématiques concrètes relevant du quotidien professionnel et analysent des cas allant jusqu'à des problématique complexes. Elles / ils développent des solutions et variantes pour agir et évaluent les solutions qui sont proposées ou qu'elles / ils ont développées. Les critères de performance suivants peuvent être contrôlés lors de la présente épreuve :

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles	Critères de performance	
A - Clarifier les mandats ⁶	A1 Clarifier les besoins de la cliente / du client	A1.2	requérir les informations nécessaires pour déterminer les besoins de la cliente / du client (K4 / A4)
		A1.3	déterminer la situation de la cliente / du client au regard de tous les aspects liés au projet de construction (K4)
	A2 Etablir les conditions-cadres du projet	A2.1	rechercher le contexte (K3)
		A2.2	clarifier les conditions-cadres (K4)
		A2.3	documenter les conditions-cadres (K3)
	A3 Identifier sur le terrain des spécificités écobiologiques	A3.1	analyser les spécificités et les facteurs écobiologiques (K4)
		A3.2	expliquer les spécificités et les facteurs écobiologiques (K5)
		A3.3	consigner les résultats par écrit ou en images (K3)
	A4 Recommander des clarifications effectuées par des spécialistes	A4.1	décrire les clarifications (K2)
	A5 Interpréter des mesures	A5.1	expliquer de manière générale des mesures (K2)
		A5.2	déduire des conséquences en matière de construction à partir des mesures (K4)
	A7 Faire une synthèse des résultats des clarifications	A7.1	identifier les aspects pertinents (K4)
		A7.2	combinaison des résultats des différentes clarifications (K5)
		A7.3	émettre des hypothèses en cas de manque d'informations (K5)
		A7.4	développer une vue d'ensemble sur la base des besoins du client, des conditions-cadres et des clarifications (K5)
A7.5		documenter les résultats (K3)	

⁶ Selon la décision de la CAQ du 30.10.2020

B - Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel	B1 Présenter le contexte d'une construction saine et durable	B1.1	appliquer les bases techniques de construction saine et durable (K3)
		B1.3	expliquer le contexte d'une construction durable au regard des principes de construction écobio-logique dans un projet (K2)
		B1.4	communiquer l'utilité de l'écobiologie de la construction (K2)
	B2 Informer les clientes et clients sur les normes et les labels	B2.1	appliquer les normes et valeurs limites appliquées et pertinentes en matière d'écobiologie de la construction (K3)
		B2.2	expliquer à ses clientes et clients les normes et labels habituels et requis sur le marché dans le domaine des constructions saines et durables (K2)
		B2.3	présenter les avantages et/ou inconvénients (K3)
	B3 Etablir des rapports	B3.1	développer des solutions sur la base des principes de construction écobio-logique (K5)
		B3.2	déduire des recommandations relatives à la procédure à suivre (K4)
		B3.3	rédiger des rapports (K3)
	B4 Expliquer l'utilisation, les propriétés et les coûts des produits	B4.2	expliquer les propriétés des produits ainsi que leurs avantages et inconvénients du point de vue écobio-logique (K4)
		B4.3	informer sur les conséquences financières (K2)
	B5 Conseiller les personnes ayant des problèmes de santé liés au lieu	B5.1	transposer à la situation individuelle de la cliente / du client les facteurs courants liés aux bâti-ments et à leur environnement pouvant être nuisibles à la santé (K3)
		B5.2	recommander des mesures de construction écobio-logiques ou autres ainsi que des mesures portant sur la construction (K6)
	B6 Conseiller en cas de dégâts à la construction	B6.1	reconnaître les dégâts à une construction (K4)
		B6.2	proposer la suite à donner (K3)
C - Planifier un projet de construction dans son domaine professionnel	C1 Tenir compte des principes de construction écobio-logique ⁷	C1.1	se renseigner sur les évolutions actuelles (K4)
		C1.2	appliquer les principes de construction écobio-logique (K3)
	C2 Intégrer les résultats des clarifications	C2.1	transposer dans la planification les résultats des clarifications préalables (K3)
		C2.2	mettre en œuvre les conséquences tirées dans le cadre de la planification (K3)
		C2.3	élaborer des propositions en vue d'optimiser le bilan écologique (K5)
	C3 Donner des instructions et des recommandations en matière de biologie de la construction	C3.1	établir des directives écobio-logiques (K3)
		C3.2	communiquer les directives écobio-logiques aux destinataires de manière appropriée (K3)
	C4 Etablir un récapitulatif des coûts	C4.1	demander des devis (K3)
		C4.2	tenir compte du cycle de vie d'un objet / d'une construction (K4)
		C4.3	documenter les coûts supplémentaires ou à déduire (K3)

⁷ Selon la décision de la CAQ du 30.10.2020

	C5 Collaborer lors d'appels d'offres	C5.1	intégrer les aspects d'une construction durable au regard des principes de construction écobio- logique dans un appel d'offres (devis) (K3)
		C5.2	vérifier que les devis tiennent compte des principes de construction écobio- logique (K6)
		C5.3	compléter les devis (K3)
D - Elaborer des concepts des matériaux	D1 Etablir un concept écobio- logique des matériaux de cons- truction	D1.1	choisir des matériaux conformes aux principes d'une construction et d'un habitat sains et du- rables (K3)
		D1.2	développer un concept des matériaux (K5)
	D2 Développer des solutions individuelles	D2.1	établir une liste individualisée de matériaux (K5)
		D2.2	élaborer des solutions individualisées pour des problématiques concrètes (K5)
		D2.3	ordonner la fabrication d'échantillons de matériaux (K3)
	D4 Evaluer la justesse du concept à moyen et long termes	D4.1	utiliser différentes manière de procéder et différentes procédures pour examiner le concept des matériaux ou l'utilisation de nouveaux produits (K3)
		D4.3	tirer des conclusions pour de futurs concepts des matériaux (K4)
D4.4		élaborer des mesures rectificatives (K5)	
E - Démontrer ses compé- tences personnelles	E4 Assister le maître d'ouvrage lors de la fourniture de presta- tions en auto-construction	E4.1	proposer des travaux appropriés à l'auto-construction (K3)
		E4.2	informer les maîtres d'ouvrage sur les normes de sécurité (K3)
		E4.3	veiller au respect des normes de qualité (K3)
	E5 Rédiger des rapports / procès- verbaux	E5.1	établir des rapports de travail (K3)
		E5.2	documenter les réunions de projet (K3)
	E6 Rédiger le rapport final	E6.1	décrire les exigences d'entretien (K2)
		E6.2	donner des conseils d'entretien (K2)
		E6.3	documenter les travaux réalisés (K3)
	F - Compétences personnelles requis	F1	Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession
F12		Résoudre les problèmes en fonction de la situation	
F14		Réfléchir à ses propres valeurs	

6.7 Directive pour le travail de projet

Directive pour le travail de projet de l'examen professionnel fédéral d'écobiologiste de la construction

1 Sens et but

L'examen professionnel d'écobiologiste de la construction sanctionné par un brevet fédéral prévoit l'élaboration d'un travail de projet. Ce travail consiste à choisir une problématique concrète de la construction saine et durable, puis de la traiter.

Le travail de projet analyse et documente la problématique choisie et tient compte des principaux aspects de la construction saine et durable. La problématique concrète consiste en une documentation d'un projet de construction neuve ou de rénovation d'une construction, en un travail de recherche thématique ou en une étude de cas.

2 Déroulement

Délai	Résultat à livrer
Env. 8 mois avant la date d'examen	Réflexions sur les premières idées / les premiers thèmes
Au plus tard 7 mois avant la date d'examen	Publication de l'examen Les délais exacts en lien avec le travail de projet sont indiqués dans la publication.
Env. 6 mois avant la date d'examen (selon publication)	Délai d'inscription
Env. 6 mois avant la date d'examen	Soumission du thème et de l'objectif à la commission AQ
Au plus tard 5 mois avant la date d'examen	La commission AQ approuve le thème choisi au plus tard 5 mois avant la date d'examen. En cas de refus, la candidate / le candidat dispose de deux semaines pour revoir son thème.
4.5 mois avant le début de l'examen	Remise du thème révisé et de l'objectif à la commission AQ
4 mois avant le début de l'examen	La commission AQ approuve le thème révisé au plus tard 4 mois avant la date d'examen.
5 à 4 mois avant la date d'examen	Elaboration d'un concept de projet après l'approbation du thème et de l'objectif par la commission AQ
4 mois jusqu'à la date limite de remise	Elaboration du travail de projet
Date limite de remise selon publication	Remise du travail de projet

2.1 Approbation du thème et des objectifs

La candidate / le candidat remet à la commission AQ pour approbation le titre, le thème (nature et type) et l'objectif du travail de projet en indiquant si la présentation du travail sera publique ou aura lieu à huis clos.

La commission AQ décide de l'admission du thème et des objectifs du travail de projet. Dès que la candidate / le candidat est informé de la décision d'admission, elle / il peut poursuivre avec l'étape suivante, qui est le concept de projet.

La commission AQ doit motiver le refus du thème et/ou de l'objectif. Dans de tels cas, les candidates / candidats disposent de deux semaines pour revoir le thème et remettre le thème révisé. Les motifs possibles de refus peuvent être : ressemblance trop importante avec des travaux existants, défaut de lien avec le profil professionnel, manque de pertinence pratique, etc.

2.2 Superviseuse / Superviseur

Les candidates et candidats sont libres de chercher une superviseuse / un superviseur pour leur travail de projet. Elles / ils ont en principe le choix de la superviseuse / du superviseur. Ce dernier doit avoir un lien d'ordre professionnel avec le thème du travail de projet et soutenir la candidate / le candidat sur le plan technique lors de l'élaboration du concept de projet et du travail effectif. Les candidates / candidats indiquent à la commission AQ lors de la remise du thème de l'examen le nom de la superviseuse / du superviseur et son lien avec le travail de projet. Les éventuels coûts qui en résultent doivent être pris en charge par les candidates et candidats eux-mêmes.

2.3 Aide pour le travail : concept de projet

Le concept de projet correspond à une planification sommaire du travail de projet. Il décrit le thème, le contenu, la problématique, l'objectif, la structure, la manière de procéder et év. la planification. Le concept de projet a pour but de penser le travail du début à la fin et de consigner par écrit les principaux éléments du processus. Le concept doit contenir les aspects suivants :

Motivation, justification personnelle du choix du thème ou du projet :

Faites une synthèse rapide de ces éléments et expliquez les raisons personnelles du choix de ce thème comme travail de projet. Vous pouvez éventuellement joindre une documentation succincte du projet (p.ex. des plans en cas de travaux de projet ou d'études de cas).

Brève description de l'objectif du travail de projet :

Liste des objectifs que vous souhaitez suivre et atteindre avec ce travail. Pour les projets de construction, il ne s'agit pas ici des objectifs du maître d'ouvrage, mais de ceux que vous souhaitez suivre et atteindre avec ce travail

Destinataires du travail :

Lors de la formulation du concept, il est important de clarifier les principaux destinataires du travail prévu. Les chapitres et les formulations varient en fonction de ceux-ci. Il est également possible de réaliser le travail principalement pour soi-même : La priorité ici porte sur les instruments de travail qui rendent plus claires et plus transparentes les prises de décisions ou qui permettent un processus décisionnel plus clairement structuré avec les mandants.

Si la propre cheffe / le propre chef, une autorité ou tout autre organe décisionnel fait partie des destinataires, les formulations doivent être vérifiées en conséquence.

Table des matières indiquant le nombre de pages estimé par chapitre :

L'indication du volume estimé des chapitres permet de préciser l'importance de chacun d'entre eux. Le travail doit contenir un texte d'au moins 20 pages A4 écrites par la personne elle-même (4.1 Volume / présentation).

Méthodes de travail :

Indication des méthodes de travail utilisées ; étude bibliographique, interviews, expériences personnelles (pratique), analyse, etc.

Planning relatif à l'exécution du travail de projet :

Nous recommandons l'établissement d'un programme hebdomadaire indiquant p. ex. ce qui doit être fait jusqu'à quand (jalons) ou les dates auxquelles la rédaction, l'amélioration ou la correction de tel ou tel chapitre est prévue. Il doit rester suffisamment de temps à la fin pour la relecture et l'intégration de graphiques, d'images ou de plans dans le dossier digital.

Lors de votre planning, veillez à tenir compte de la charge de travail pour l'élaboration du travail de projet. Celle-ci peut varier entre 90 et 200 heures.

Travaux de groupe

Lors de la soumission du concept de travaux de groupe doit figurer qui est responsable de quelle partie du travail. Il se peut que les deux auteurs soient responsables pour un même chapitre, dont l'évaluation sera alors commune. Les travaux interdisciplinaires sont très adaptés pour les travaux de groupe et exploitent de manière optimale le potentiel que procure les connaissances préalables et les domaines de compétences les plus variés.

2.4 Remise du travail

La commission AQ fixe la date de remise du travail de projet, qui est mentionnée dans la publication. Si le travail de projet n'est pas remis à la date définie, la participation à l'examen professionnel n'est pas possible.

3 Nature / thème du travail de projet

Pour le travail de projet, il est possible de choisir tout thème du domaine de la construction saine et durable ayant un lien démontré avec la pratique.

Le travail de projet peut être des natures suivantes :

3.1 Travail de projet / documentation

La candidate / le candidat a la possibilité de traiter son propre projet, soit un mandat issu de sa pratique professionnelle actuelle, ou alors de choisir un exemple approprié correspondant à sa pratique actuelle. Le travail contient une formulation du mandat, une documentation complète du projet et une description précise. Les décisions contenues doivent être précisées de manière compréhensible, tout comme les compromis effectués d'un point de vue de la construction écologique.

3.2 Travail de projet pratique, p. ex. artisanal

Le travail peut également contenir une partie pratique, qui doit être documentée par écrit. Par exemple, un menuisier a collaboré avec une architecte dans le cadre d'une construction préfabriquée pour créer une cuisine en bois à prix abordable et l'a également fabriquée. Un autre menuisier a fabriqué une mallette pour échantillons de bois disposant de diverses finitions de surface. Une peintre a fabriqué une collection d'échantillons avec des couleurs végétales qu'elle a mélangées elle-même ou un maçon a fabriqué des échantillons de tadelakt à partir d'une chaux appropriée provenant de Suisse. Un jeune diplômé de l'Engadine a lui-même fait un essai de société à 2000 watts en aménageant un appartement compatible avec une puissance de 2000 watts et a établi un rapport détaillé sur l'énergie effectivement consommée.

Pour les produits artisanaux, il est nécessaire, dans la mesure du possible et du raisonnable du point de vue de la charge de travail, d'en produire deux exemplaires.

3.3 Travail de recherche (travail thématique)

La candidate / le candidat peut également choisir un thème spécifique à l'écobiologie de la construction dès lors qu'il existe un lien avec ses propres formation initiale et/ou pratique professionnelles (p.ex. étangs de baignade biologiques, moisissures, constructions écologiques à toiture plate, matériaux isolants, systèmes de chauffage sains et écologiques, etc.). Le travail peut également servir à approfondir une compétence personnelle ou à conquérir une nouvelle niche ou un nouveau champ d'activité sur le marché.

3.4 Etude de cas

La candidate / le candidat choisit un objet (construction nouvelle ou rénovation) qui sera analysé et traité de manière critique en lien avec les aspects écobiologiques de la construction. L'objet ne doit pas obligatoirement être le sien.

Le travail doit présenter les contraintes locales et liées au mandat, ainsi que les bases et objectifs qui ont conduit aux principales décisions au regard de la conception et de l'exécution (p.ex. décisions relatives au choix des matériaux). Les principes de construction écobiologique constituent le point central du rapport.

Pour ses propres projets, il est également possible d'esquisser des solutions alternatives à modifier ou à améliorer après la fin de la formation. Ceci peut également être le cas dans des projets de tiers. Dans les deux cas, les études de cas sont ainsi considérablement revalorisées.

4 Exigences formelles

4.1 Volume / présentation

La partie rédigée du travail de projet (de l'avant-propos à la conclusion incluse) doit être d'une longueur de 20 à 25 pages de texte A4 (police : 11 points, à l'exclusion des photos, graphiques, plans), sachant que le volume dépend de manière générale du traitement et de la présentation du thème. En cas de travail de groupe, le volume est doublé et doit atteindre 40 à 50 pages A4 de texte, sachant que les pages de texte rédigé en commun comptent seulement pour 50%.

La présentation doit être structurée et mise en page de manière claire et pertinente. Le contenu doit être pertinent et approprié au travail. Les images et graphiques utilisés doivent être représentatifs et de bonne qualité. Les plans A3 doivent être pliés.

Les annexes ou appendices illustrent ou documentent les affirmations contenues dans le travail de projet. Ils ne font toutefois pas partie du travail de projet et ne sont pas non plus évalués.

4.2 Structure du contenu

Le travail doit suivre la structure suivante :

4.2.1 Page de titre

Sur la page de titre doit au moins figurer : le libellé « Travail de projet en vue de l'examen professionnel fédéral en écobiologie de la construction », la nature du travail, le titre du travail (év. avec un sous-titre), le nom du/des auteurs, le nom de la/des superviseuses ou du/des superviseurs et des experts, le lieu, la date.

4.2.2 Table des matières

La table des matières doit indiquer les chapitres et sous-chapitres présentés dans le travail, leur numéro, ainsi que les numéros de pages correspondants. La numérotation doit rester claire.

4.2.3 Avant-propos

L'avant-propos contient les raisons personnelles ainsi que d'autres indications qui ont conduit au choix du thème. Il est possible d'expliquer de quelle manière l'idée du thème est venue à l'auteure / auteur et ce qui l'a fasciné ou intéressé. L'avant-propos contient également les remerciements à toutes les personnes / institutions qui ont soutenu l'auteure / auteur.

4.2.4 Introduction (objet de l'étude, principaux thèmes, objectifs, destinataires, méthodes de travail)

L'objet de l'étude / le contexte, la problématique et les objectifs doivent être mentionnés dans l'introduction. La définition des objectifs permet d'exposer précisément les améliorations, les modifications ou les objectifs devant être atteints avec le travail de projet. Les objectifs définis ici constituent la base de la réponse à la problématique, mais également du processus décisionnel.

Le champ de l'étude doit être ici clairement délimité et le contexte présenté (dans quel cadre s'inscrit le thème, la littérature déjà existante, les tentatives et travaux existants, les lacunes au niveau des connaissances). Il faut exposer ici quels thèmes principaux sont traités ou non traités et expliquer pourquoi.

Les destinataires du travail doivent être mentionnés, éventuellement en justifiant leur choix.

Si les objectifs sont atteints par des méthodes de travail particulières, il convient de le mentionner dès le début. Il peut p. ex. s'agir d'interviews préparés avec des experts choisis, des enquêtes par e-mail ou une expérimentation personnelle bien préparée, une série d'expériences, etc.).

4.2.5 Partie principale / description du projet (contexte, problématique, mesures)

La partie principale est le plus long chapitre ou le point principal du travail. Elle est articulée en plusieurs sections, dans le respect du thème et de la structure du travail. Résultats / conclusions / recommandations.

Les résultats sont rassemblés dans cette partie, qui contient également leur évaluation critique. Les résultats sont mis en lien avec le contexte et commentés de manière détaillée et compréhensible. Une réponse est apportée à la problématique. Les résultats sont en outre interprétés de manière réaliste au regard des objectifs.

4.2.6 Conclusion

La conclusion décrit les expériences faites au cours du travail. Les attentes correspondaient-elles aux objectifs atteints ? Le projet a-t-il pu être exécuté de la manière imaginée ? La conclusion peut être courte et compléter le travail.

4.2.7 Travail de groupe

Chaque partie du travail de projet doit être clairement attribuée à l'une / l'un des deux auteurs. Ces derniers sont notés individuellement. Les parties réalisées en commun doivent être marquées. Celles-ci sont notées de manière commune. L'évaluation des différents points est effectuée conformément à la directive 4.2.1.1 Travail de projet

4.2.8 Synthèse / résumé

Le travail de projet comprend une synthèse du travail sous la forme d'un résumé. Le résumé fait au maximum 1 page A4. Il doit en particulier contenir les objectifs, le contenu thématique, ainsi qu'une conclusion du travail.

La synthèse doit en outre être remise au secrétariat de l'organe responsable de l'examen sous forme de document word standardisé (voir modèle point 11 de l'annexe). Le fichier word peut être demandé auprès du secrétariat par e-mail.

4.2.9 Citations / bibliographie / indications des sources

Citations dans le texte

Les citations d'autres auteurs sont à signaler dans le texte par un bref renvoi aux sources. Ce renvoi permet au lecteur de retrouver la référence complète à la source au moyen de la bibliographie.

ne sont pas significatives selon Meier (1985)

ne sont pas des résultats significatifs (Meier, 1985)

selon Meier, ces résultats « ne sont pas significatifs » (Meier, 1985, p. 125)

Lorsque l'on cite des passages d'une interview, il convient de mentionner dans le texte le nom et la source (= interview) ainsi que la date. Lorsque l'on reproduit des passages provenant d'une interview avec des personnes qui doivent rester anonymes (par ex. lors d'une interview réalisée personnellement), il est possible d'employer un alias (par ex. Anonymus 1).

Meier (interview, 14 février 2016) qualifie les développements en matière d'exploitation de franc succès.

Bibliographie

La bibliographie à la fin du travail de projet contient les informations nécessaires au lecteur pour pouvoir identifier les sources utilisées. Chaque indication de source dans le texte doit également figurer dans la bibliographie. Inversement, chaque indication dans la bibliographie doit avoir un lien avec le texte.

La bibliographie débute sur une nouvelle page.

Les ouvrages sont cités par ordre alphabétique des noms de famille des premiers auteurs.

Les titres sont toujours indiqués dans leur intégralité, avec le sous-titre.

Livre

Meier, Urs (1985). *Themen der Medienpsychologie*, Berne : Huber.

Pervin, Lawrence A., Cervone Daniel & John Oliver P. (2005), *Persönlichkeitstheorien*, Munich, Ernst Reinhardt Verlag

Meier, Urs (1985), *Themen der Medienpsychologie. Grundlagen und Techniken*, Berne : Huber

Ouvrage de l'éditeur

Meier, Urs (1985), *Themen der Medienpsychologie*, In : Werner Schneider (éd.), *Empirische Psychologie*, Berne : Huber, p. 122-134.

Scheider, Werner (1985), *Empirische Psychologie*, Berne : Huber

Lorsqu'il s'agit d'ouvrages de l'éditeur, les deux ouvrages sont indiqués dans la bibliographie.

Articles / revues

Meier, Urs (1985), *Themen der Medienpsychologie*, *Zeitschrift für Psychologie*, Volumes 3 et 4, p. 122-134.

Documents en ligne

Si disponible, la version papier doit être préférée.

Les règles de citation des sources imprimées s'appliquent en principe également aux sources internet. Lorsqu'il s'agit de pages internet, la numérotation des pages n'est pas indiquée, contrairement à ce qui prévaut pour les documents téléchargés. D'autres indications figurent dans la bibliographie.

Une copie papier doit être jointe aux annexes du travail.

Meier, Urs (1985), *Themen der Medienpsychologie*, [en ligne], <http://www.xy.ch/dokument.htm>, (consulté le 12.07.2003).

Textes non publiés

Pour les textes non publiés provenant de travaux de projet ou de diplôme, le type de travail et l'institut auprès duquel le travail a été déposé sont cités en lieu et place de l'éditeur inexistant.

Meier, Urs (2016), *Medienpsychologie für elektronische Medien*, travail de diplôme non publié, UCBA Union centrale suisse pour le bien des aveugles, St-Gall

Pour les citations provenant de manuscrits, de documents de séminaire, etc. non publiés, la mention « manuscrit non publié » est indiquée après l'auteur, l'année et le titre du document.

Généralités

Il n'est pas rare que les indications bibliographiques fassent défaut dans les sources : il se peut que le nom de l'auteur, l'indication de l'année de publication ou le lieu d'édition fasse défaut. Il convient alors d'utiliser les abréviations suivantes : anon. (anonyme, auteur inconnu) ; s.d. (sans date) et s.l. (sans lieu).

4.2.10 Liste des abréviations / liste des illustrations

Si le travail contient des abréviations et/ou des illustrations, il convient de les indiquer ici, par ordre alphabétique et expliquées.

4.2.11 Annexes

Les pièces contenues en annexe illustrent et documentent le contenu du travail de projet. Les annexes contiennent p. ex. des données et résultats évalués à la suite d'essais, des interviews, des illustrations, des graphiques, des tableaux, etc. qui n'ont pas leur place dans la partie principale. La partie principale doit faire référence aux points contenus ici. Les annexes font l'objet d'une table des matières spécifique et sont clairement structurées.

Les annexes documentent le travail de projet, mais ne font pas partie du volume de travail demandé et ne seront pas évaluées.

4.2.12 Autonomie et qualité d'auteur / déclaration relative au droit d'auteur

Les candidates et candidats confirment, par la déclaration relative au droit d'auteur, que le travail de projet a été rédigé en toute autonomie et que toutes les citations et sources externes ont été mentionnées en tant que telles. Il est expressément possible de faire appel à des spécialistes extérieurs en vue de conseils. Ceux-ci doivent alors être nommés. Le plagiat est sanctionné par l'exclusion de l'examen (cf. ch. 4.32 du règlement d'examen).

La déclaration relative au droit d'auteur doit faire partie intégrante du travail de projet. La forme peut être adaptée au travail, par exemple de la manière suivante :

Prénom : Nom :

Adresse personnelle :

NPA : Lieu :

La soussignée / le soussigné certifie par la présente avoir elle-même / lui-même réalisé ce travail. Elle / il certifie en outre avoir respecté la directive selon laquelle la partie du texte du travail de projet qu'elle / il a lui-même rédigée correspond à 20 à 25 pages A4.

